



HÉBERGEMENTS

LES PAILLONS BLANCS DE BERGERAC

SAMSAH

2020

Projet de service



Samsah-TSA

20 rue Pozzi

24112 BERGERAC

SOMMAIRE

1 - L'HISTOIRE ET LE PROJET DE L'ASSOCIATION.....	4
1.1 - L'HISTOIRE	4
1.2 - LE PROJET DE L'ASSOCIATION.....	4
2 - LES REPÈRES JURIDIQUES	7
2.1 - LES TEXTES RELATIFS À LA CATÉGORISATION DE L'ÉTABLISSEMENT OU DU SERVICE (CASF)	7
2.2 - LES SCHÉMAS RÉGIONAUX ET DÉPARTEMENTAUX	10
2.3 - LES ARRÊTÉS D'AUTORISATION / AGRÉMENTS / HABILITATIONS.....	12
2.4 - LES CONVENTIONS	12
2.5 - LES RBPP	12
3 - LE POTENTIEL DE L'ÉTABLISSEMENT OU DU SERVICE.....	13
3.1 - L'HISTOIRE DE L'ÉTABLISSEMENT OU DU SERVICE.....	13
3.2 - LE BILAN DU PRÉCÉDENT PROJET	13
3.3 - LES ENJEUX DU PRÉSENT PROJET.....	14
4 - LE PUBLIC ET SON ENTOURAGE	15
4.1 - LE PUBLIC ACCUEILLI	15
4.2 - LES DYNAMIQUES DE PARCOURS DES USAGERS	18
4.3 - L'EXPRESSION ET LA PARTICIPATION DES USAGERS.....	20
4.4 - LES RELATIONS AVEC L'ENTOURAGE	21
5 - LA NATURE DE L'OFFRE DE SERVICE ET SON ORGANISATION	24
5.1 - LA NATURE DE L'OFFRE DE SERVICE	24
5.2 - L'ORGANISATION INTERNE DE L'OFFRE DE SERVICE	31
5.3 - L'ANCRAGE DES ACTIVITÉS DANS LE TERRITOIRE : PARTENARIATS ET OUVERTURE.....	34
6 - LES PRINCIPES D'INTERVENTION.....	36
6.1 - LES PRINCIPES D'INTERVENTION CHOISIS PAR LA STRUCTURE	36
6.2 - LA GESTION DE PARADOXES.....	38
6.3 - LES MODALITÉS DE RÉGULATION	39
7 - LES PROFESSIONNELS ET LES COMPÉTENCES MOBILISÉES.....	40
7.1 - LES PROFESSIONNELS	40
7.2 - LES RÉUNIONS	42
7.3 - LA DYNAMIQUE DU TRAVAIL D'ÉQUIPE	43
8 - LES OBJECTIFS D'ÉVOLUTION, DE PROGRESSION, ET DE DÉVELOPPEMENT	45
8.1 - LA DÉMARCHE QUALITÉ ET LES ÉVALUATIONS	45
8.2 - L'ÉVALUATION DU PROJET.....	46
8.3 - CONCLUSIONS SUR LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTIONS.....	47

PRÉAMBULE

Pour rédiger ce projet, le Samsah a mis en place des groupes de travail pour les professionnels. Les thèmes retenus ont été les suivants :

- Bilan du précédent projet
- Enjeux du nouveau projet
- Modalités d'accompagnement
- Enquêtes de satisfaction
- Les principes d'intervention
- Nature et offres de service
- Gestion des paradoxes
- Proches aidants
- Référence
- Mission de coordination

L'avis des usagers a été recueilli au travers d'une enquête de satisfaction, de la boîte à idées, lors des temps collectifs. Un inventaire des besoins et attentes a aussi été fait au travers des projets personnalisés.

L'avis des aidants a été recueilli au travers d'une enquête de satisfaction, ainsi que grâce aux liens réguliers avec l'équipe.

Enfin, la directrice adjointe, la chef de service la coordinatrice autisme et la responsable qualité se sont réunies régulièrement pour assurer la rédaction de ce projet.

Le projet a été relus par les usagers entre le 27 aout et le 10 septembre 2020. Il a été approuvé par le conseil d'administration du 10 septembre 2020.

1 - L'histoire et le projet de l'association

1.1 - L'histoire

L'association des Papillons Blancs de Bergerac s'inscrit dans un mouvement parental issu des années 1960. À l'époque, hormis la psychiatrie, il n'existait pas d'établissement spécialisé dans l'accompagnement des personnes handicapées mentales. C'est pourquoi un groupe de parents d'enfants handicapés s'est battu pour créer le premier établissement de l'association l'IME Rosette, en rachetant le château du même nom. L'IME a ouvert ses portes aux premiers enfants en 1965. Ont suivi quelques années plus tard, les premiers CAT, appelés aujourd'hui Esat, puis les foyers d'hébergement.

Aujourd'hui l'association « les Papillons Blancs » de Bergerac comporte 16 établissements et services médicaux-sociaux, pour un total de 693 places, et 2 services expérimentaux.

1.2 - Le projet de l'association

1.2.1 - Les valeurs

Les valeurs de l'association les Papillons Blancs, extraites du projet associatif 2012-2017, sont les suivantes :

« [...] L'écoute et le soutien aux familles sont des valeurs phares. Celles-ci peuvent obtenir des informations concernant le handicap mental et les solutions existantes auprès de l'association et des professionnels.

L'association se doit de proposer, à chaque usager, une solution adaptée à son handicap. Le maintien ou le retour en milieu ordinaire est privilégié lorsque cela est envisageable.

*Le but principal est de favoriser **le bien vivre et le bien-être de l'usager.***

*L'association s'engage à maintenir ses **principes fondateurs** :*

- *Respecter la dignité et les droits de la personne handicapée ;*
- *Respecter la place et le rôle de la famille ;*
- *Respecter la place et le rôle du représentant légal ;*
- *Respecter la place et le rôle des professionnels ;*
- *Comprendre, appréhender et anticiper l'évolution du contexte économique et social.*

Tout en préservant les valeurs fondamentales que sont :

- *Les valeurs de solidarité, sous toutes ses formes, quel que soit la nature ou le degré du handicap mental, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'association pour essayer de trouver des solutions à toutes les personnes qui n'en ont pas ;*
- *Les valeurs de tolérance, en combattant toute forme d'intolérance et de discrimination pouvant porter atteinte au respect et à la dignité des personnes handicapées mentales ;*
- *L'engagement, l'implication et la prise de responsabilités effectuées de manière concertée entre tous les responsables de l'association, en rendant compte des décisions prises. »*

1.2.2 - Les orientations stratégiques de l'association

Le projet associatif est en cours d'écriture dans le même temps que ce projet de service. Les orientations prévues au projet associatif 2021-2025 sont présentées ci-dessous.

1.2.2.1 - Garantir l'accompagnement favorisant l'inclusion (virage inclusif)

En renforçant le pouvoir d'agir des personnes que nous accompagnons, garantir une inclusion sous toutes ses formes : habitat, sports & loisirs, culture, scolarité, mobilité, travail :

✦ Nouvelles formes d'habitat

Diversifier les formes d'hébergement en mutualisant les locaux et les outils de préparation à l'habitat, faciliter les habilités sociales, reconfigurer les accueils.

✦ Redéploiement de l'accompagnement et création d'initiatives partagées

Redéployer l'accompagnement et créer des initiatives partager... pérenniser RMTP, reconnaissance du Pole d'appui et de ressources (centre de loisirs...).

✦ Promouvoir la mobilité

Promouvoir la mobilité par la création d'un pôle mobilité (mutualiser compétence et savoir-faire, maintien de partenariats, lieu ou service de location de véhicules).

✦ Renforcer le pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap

Renforcer le pouvoir d'agir des personnes... former les professionnels, Falc, accès au droit, développer de nouvelles formes de participation.

1.2.2.2 - Favoriser une approche populationnelle par type de handicap

Moderniser nos accompagnements afin de garantir notre capacité d'adaptation, en développant un accueil de qualité en faveur des personnes porteuses de handicap psychique, tout en poursuivant notre spécialisation dans l'accueil de personnes autistes, en s'appuyant et faisant évoluer nos pratiques dans le champ de la déficience mentale.

Pour ce faire, le développement d'un partenariat local est un moyen pour appréhender les formes de handicaps et plus particulièrement le handicap psychique.

✦ Handicap psychique et réhabilitation psychosociale

✦ Handicap avec besoins médicaux

✦ Les aidants

✦ Poursuivre le travail engagé sur l'autisme

1.2.2.3 - Contribuer à la démarche Réponse Accompagnée Pour Tous

Adapter et créer de nouvelles modalités d'accompagnement au vu des constats mis en exergue par la commission Parcours qui doivent être communiqués à la MDPH pour apporter des réponses opérationnelles aux besoins des personnes, avec la possibilité de solliciter partenaires extérieurs et internes, valoriser et promouvoir la commission parcours auprès de la MDPH, devenir une instance ressource auprès de la MDPH.

✦ La commission de parcours

✦ Nouvelles modalités d'accompagnement

✦ Réponses manquantes aux besoins

✦ Le partenariat interne/externe

1.2.2.4 - Maintenir une gestion performante et un management de la Qualité

S'engager dans le principe de mutualisation et de coopération entre établissement.

✦ Certification/Évaluations

Se donner les moyens de s'engager dans la démarche de certification et d'évaluation de prise en charge et de production.

✦ Transformation numérique

Accélérer la transformation numérique (questionner le dossier de l'utilisateur y compris le médical).

✦ RSO

S'engager dans une démarche globale RSO.

✦ Mutualisation des moyens et du patrimoine

Mutualiser les moyens et le patrimoine, par la création d'un 5^{ème} pôle technique & logistique (sécurité, réglementation).

Passer d'une culture budgétaire à une culture gestionnaire, par la mise en place d'une cellule de gestion et contrôle interne.

1.2.3 - L'inscription de l'établissement ou du service dans ces orientations

1.2.3.1 - Une évolution des modalités d'accompagnements

✦ Une vision inclusive

Le Samsah collabore avec le référent de la commission sport pour mettre en place des activités sportives.

Action n°1 : Mettre en place des activités socialisantes

Action n°2 : Mettre en place des activités en lien avec la culture et le sport

À l'initiative des baux glissants, le SAVS-Samsah apporte aussi son appui technique aux initiatives d'habitats partagés menées par les foyers d'hébergement traditionnel.

✦ Pour s'adapter au public accueilli

En réponse à un appel à projets mis en place par l'ARS, l'association s'est inscrite en 2018 dans une démarche visant l'obtention de la certification *Cap'Handeo – Services et établissements Autisme* en lien avec les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'Anesm et de la HAS.

Le Défi Autisme a constitué une étape importante dans la continuité d'évolution des pratiques et de l'offre de services dans laquelle souhaite s'inscrire le Samsah.

L'association a fait le choix de la mutualisation des moyens afin que tous les établissements et services puissent bénéficier des actions qui ont été menées (formations, supervisions, appuis technique et coordination associative). Une professionnelle du Samsah a été identifiée « référent autisme ».

Les axes de travail engagés s'articulent autour de plusieurs points :

- Une actualisation de connaissances dans le champ des TSA pour tous les personnels et des formations adaptées aux différents corps de métier.
- La mise en œuvre d'actions de supervision
- Une volonté d'accompagnement des proches aidants par des actions de formation et la mise en œuvre d'espaces d'informations et d'échanges comme le café des aidants ;

- Un renforcement des partenariats dans l'optique d'accompagner et de sécuriser le parcours de l'utilisateur
- Une coordination associative du dispositif visant à favoriser une dynamique transversale pour la compréhension du fonctionnement et des besoins des usagers autistes.

1.2.3.2 - Des partenariats pour répondre aux besoins du public accueilli

✕ Internes

Le Samsah participe à la commission de parcours.

Des réunions entre les CIP des différents établissements et services de l'association sont en place dans le cadre de l'insertion socio professionnelle.

Le Samsah bénéficie des services du médecin coordinateur du secteur adulte de l'association.

✕ Externes

Lorsque le Samsah ne possède pas les compétences techniques d'un accompagnement (qu'il soit médical, de loisir, ou autre), il réalise des partenariats avec des organismes compétents, et en assure la coordination au service de l'utilisateur.

2 - Les repères juridiques

2.1 - Les textes relatifs à la catégorisation de l'établissement ou du service (CASF)

L'article L 312-1 du CASF dit : « Sont des établissements et services sociaux et médico-sociaux[...], les établissements et les services [...] ci-après : [...] 7° Les établissements et les services [...] qui accueillent des personnes adultes handicapées, quel que soit leur degré de handicap ou leur âge, ou des personnes atteintes de pathologies chroniques, qui leur apportent à domicile une assistance dans les actes quotidiens de la vie, des prestations de soins ou une aide à l'insertion sociale ou bien qui leur assurent un accompagnement médico-social en milieu ouvert ».

Le Samsah répond aux articles D312-166 à D312-169 et D312-170 à D312-176 du CASF.

Article D312-166 : « Les services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés ont pour vocation, dans le cadre d'un accompagnement médico-social adapté comportant des prestations de soins, [de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.] »

Article D312-167 : « Les [Samsah] prennent en charge des personnes adultes handicapées dont les déficiences et incapacités nécessitent, [...] dans des proportions adaptées aux besoins de chaque usager :

- a) [Une assistance ou un accompagnement pour tout ou partie des actes essentiels de l'existence ;
- b) Un accompagnement social en milieu ouvert et un apprentissage à l'autonomie.]
- c) Des soins réguliers et coordonnés ;
- d) Un accompagnement médical et paramédical en milieu ouvert. »

Article D312-168 : « Le projet individualisé d'accompagnement comprend [...] tout ou partie des prestations suivantes :

- a) [L'évaluation des besoins et des capacités d'autonomie ;
- b) L'identification de l'aide à mettre en œuvre et la délivrance à cet effet d'informations et de conseils personnalisés ;

- c) *Le suivi et la coordination des actions des différents intervenants ;*
- d) *Une assistance, un accompagnement ou une aide dans la réalisation des actes quotidiens de la vie et dans l'accomplissement des activités de la vie domestique et sociale ;*
- e) *Le soutien des relations avec l'environnement familial et social ;*
- f) *Un appui et un accompagnement contribuant à l'insertion scolaire, universitaire et professionnelle ou favorisant le maintien de cette insertion ;*
- g) *Le suivi éducatif et psychologique ;]*
- h) *La dispensation et la coordination de soins médicaux et paramédicaux à domicile ou un accompagnement favorisant l'accès aux soins et l'effectivité de leur mise en œuvre ;*
- i) *Un accompagnement et un suivi médical et paramédical en milieu ordinaire de vie, y compris scolaire, universitaire et professionnel.*

Les prestations énumérées au présent article sont formalisées dans le [DIPC]. »

Article D312-169 : *« Les prestations [ci-dessus] sont mises en œuvre par une équipe pluridisciplinaire comprenant, en sus des personnels mentionnés à l'article D. 312-165, tout ou partie des professionnels suivants :*

- a) *[Des assistants de service social ;*
- b) *Des auxiliaires de vie sociale ;*
- c) *Des aides médico-psychologiques ;*
- d) *Des psychologues ;*
- e) *Des conseillers en économie sociale et familiale ;*
- f) *Des éducateurs spécialisés ;*
- g) *Des moniteurs-éducateurs ;*
- h) *Des chargés d'insertion] ;*
- i) *Des auxiliaires médicaux [infirmier, kinésithérapeute, ergothérapeute, psychomotricien, orthophoniste, diététicien...];*
- j) *Des aides-soignants.*

L'équipe pluridisciplinaire comprend ou associe dans tous les cas un médecin. »

Article D312-170 : *« Les [Samsah] prennent en charge et accompagnent des personnes adultes handicapées de façon permanente, temporaire ou selon un mode séquentiel, sur décision de la [CDAPH].*

Les prestations correspondantes sont délivrées au domicile de la personne ainsi que dans tous les lieux où s'exercent ses activités sociales, de formation, y compris scolaire et universitaire, et ses activités professionnelles, en milieu ordinaire ou protégé, ainsi que, le cas échéant, dans les locaux du service. »

Article D312-171 : *« Les [Samsah] sont autonomes ou rattachés à [un Esat ou un hébergement].*

Tout [Samsah], autonome ou rattaché à un établissement, doit disposer de locaux identifiés permettant d'assurer son fonctionnement, d'organiser les prestations et de favoriser la coordination des personnels.

Ces locaux peuvent être organisés sous forme de plusieurs antennes. »

Article D312-172 : *« L'utilisateur [du Samsah] participe, avec l'équipe pluridisciplinaire [...], à l'élaboration de son projet individualisé de prise en charge et d'accompagnement. Ce projet tient compte de son projet de vie et des préconisations de la [CDAPH]. »*

Article D312-173 : *« Le service doit être doté des personnels mentionnés aux articles D. 312-165 et D. 312-169, dont le nombre et la qualification sont appréciés en fonction de la qualification du service, de sa capacité, de ses objectifs et de ses modalités d'organisation et de fonctionnement, tels qu'ils ont été définis dans le projet de service.*

En outre, l'équipe pluridisciplinaire de chaque service peut comporter, en tant que de besoin et dans le respect du projet de service, tout professionnel susceptible de concourir à la réalisation de sa mission.

L'ensemble des intervenants susmentionnés participent à la réalisation du projet individualisé de prise en charge et d'accompagnement de la personne adulte handicapée. »

Article D312-174 : *« Les membres de l'équipe pluridisciplinaire [...] possèdent les diplômes ou les titres à finalité professionnelle nécessaires à l'exercice de leurs compétences.*

Les personnels [...] peuvent être salariés du service ou de la structure à laquelle il est rattaché ou exercer en libéral lorsqu'ils sont habilités à pratiquer ce mode d'exercice. Dans ce dernier cas, les professionnels libéraux concluent avec la personne morale gestionnaire une convention précisant notamment l'engagement du professionnel libéral à respecter le règlement de fonctionnement et le projet de service, ainsi que les modalités d'exercice du professionnel au sein du service visant à garantir la qualité des prestations.

Sans préjudice des dispositions de l'alinéa précédent, des conventions fonctionnelles peuvent être passées, avec des personnes physiques ou morales intervenant dans les secteurs social, médico-social et sanitaire proches du domicile de la personne adulte handicapée, pour la réalisation de prestations complémentaires ou de proximité. »

Article D312-175 : *« Lorsque le [Samsah] intervient sur un lieu de formation ou de travail, une convention, signée par la personne handicapée, est passée pour la durée de l'intervention avec la personne physique ou morale de droit public ou privé responsable de l'établissement accueillant la personne handicapée ou employant celle-ci.*

Cette convention précise les conditions d'intervention du service, la liste des personnels amenés à intervenir auprès de la personne handicapée avec leur qualification et leur statut, ainsi que leurs modalités d'intervention sur les lieux où s'exercent l'activité de formation, y compris scolaire et universitaire, et l'activité professionnelle.

Dans le respect des [droits de l'usager] ainsi que des attributions et des contraintes de chacun, la coopération entre le [Samsah] et la personne physique ou morale de droit public ou privé visée au présent article doit permettre :

- a) D'informer l'ensemble des personnes composant l'environnement de la personne handicapée des besoins de celle-ci ;*
- b) D'identifier les difficultés susceptibles de survenir et de définir les actions permettant d'y mettre fin ou de les éviter ;*
- c) De conduire une évaluation périodique des besoins de la personne handicapée afin de procéder, le cas échéant, aux adaptations nécessaires. »*

N° Finess	24 001 662 6
N° Siret	775 569 825 00281
Date d'ouverture	2 août 2017
N° Finess de l'entité juridique de rattachement	24 000 640 3
Catégorie de l'établissement	[445] Service d'accompagnement médico-social adultes handicapés
Statut juridique de l'EJ	[60] Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique
Mode de tarification	[09] ARS PCD mixte (2 arrêtés), habilité aide sociale
Code APE	[9499Z] Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire

2.2 - Les schémas régionaux et départementaux

2.2.1 - Le plan régional

- Faciliter l'accès à la prévention, l'éducation à la santé et aux soins primaires des personnes en situation de handicap
 - Améliorer la prise en charge de la douleur et des prises en charges bucco-dentaire pour les personnes dyscommunicantes et non compliantes aux soins
 - Mettre en place des centres spécialisés d'accès aux soins somatiques proposant une prise en charge pluridisciplinaire, par des professionnels formés, avec un bilan clinique complet, des examens complémentaires de base
 - Améliorer la formation des personnels médicaux et paramédicaux des urgences à la prise en charge des personnes handicapées, avec l'utilisation de matériels adaptés
 - Vision positive de la sexualité, notamment au sein des établissements et services médico-sociaux
 - Organisation des soins à partir du lieu de vie des personnes et évitement des hospitalisations indues : développement des places de Samsah adaptés quantitativement et qualitativement, promotion de toute organisation permettant de favoriser la continuité des soins après une hospitalisation et de moduler l'intensité des prises en charge
- Développer des « réponses inclusives » pour faire évoluer les prestations pour mieux répondre aux besoins et attentes des personnes
 - Transformation de l'offre médico-sociale existante (plus de services que de places en établissement)
 - Création de nouveaux dispositifs et services inclusifs dans les domaines de la scolarisation, l'habitat, de l'emploi accompagné, de la participation sociale
 - Adaptation et spécialisation de l'offre existante pour garantir la mise en œuvre des RBPP et faire face aux défis nouveaux tels que le vieillissement des personnes en situation de handicap, l'aide concrète aux aidants
 - Renforcement de l'expertise d'usage et du pouvoir d'agir des personnes
- Organiser des parcours de santé sans ruptures
 - Développer l'usage de la télémédecine, afin de réduire les inégalités d'accès aux soins, notamment pour les personnes fragiles ou en situation d'isolement
 - Renforcement de la coordination des professionnels et des dispositifs pour garantir, selon chaque type de handicap (conséquences fonctionnelles) le bon niveau de technicité et la globalité des interventions nécessaires autour d'une même personne.
- Connaissance des différents types de handicap par les accompagnants
 - Mise en œuvre par 100 % des ESMS des recommandations de bonne pratique professionnelle spécifique à chaque type de handicap
 - Déploiement régional de la stratégie nationale pour l'autisme
 - Développement de cursus de formations croisées et territorialisées des professionnels du secteur social, éducatif, médico-social et sanitaire
 - Création de cursus/modules de spécialisation « médico-sociale/handicap » dans les cursus principaux des professions de santé (médecine générale et spécialités principales, et/ou infirmier diplômé d'état (IDE) et/ou paramédical dont orthophonistes, ergothérapeutes, psychomotriciens, kinésithérapeutes, psychologues)
 - Développement de plans d'amélioration de la qualité par type de handicap couplant formation-actions au sein des équipes d'établissements et services et supervision
- Favoriser l'accès à l'emploi

- Transformer l'offre médico-sociale pour améliorer les parcours de professionnalisation et l'accès à l'emploi, avec l'appui des dispositifs d'emploi accompagné et de Samsah spécialisés

2.2.2 - Le schéma départemental

Axe	Objectif	Proposition
1 : Améliorer l'accueil, l'information et l'orientation des personnes atteintes d'un handicap, de leur famille et des professionnels intervenant auprès d'eux	Permettre à la personne handicapée d'être actrice de son parcours	N°3 : Développement d'une forme de communication adaptée à toutes les formes de handicap
2 : Mettre en place une réponse accompagnée pour tous	Fluidifier les parcours	N°5 : Assouplissement des règles administratives régissant l'offre médico-sociale N°8 : Développement d'instances partenariales inter-établissements de co-construction des projets d'orientation des jeunes adulte
3 : Renforcer la formation, l'accompagnement et/ou le soutien des professionnels et des personnes handicapées elles-mêmes	Permettre à la personne handicapée d'être actrice de son parcours	N°14 : Formation des personnes en situation de handicap à la transmission de leur expertise et à leur autoreprésentation
4 : Favoriser l'inclusion sociale et citoyenne	Permettre à la personne handicapée de rester à son domicile	N°17 : Favoriser le soutien à domicile soit de manière durable selon le projet de vie de la personne, soit de manière temporaire dans l'attente d'une solution en établissement
	Assurer l'inclusion par le sport, la culture et les loisirs	N°18 : Développement de l'accès au sport, à la culture et aux loisirs
	L'inclusion par le logement	N°19 : Développement de formules d'habitat inclusives : <ul style="list-style-type: none"> - Habitat éclaté : création de pavillons à proximité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS). - Habitat partagé : unité de vie partagée fonctionnant sur la base d'une colocation avec mutualisation, au moins partielle, des services et dépenses. - Habitat mixte : logement classique au sein d'un ensemble immobilier ordinaire. - Habitat protégé : logement en intermédiation (sous location).

2.3 - Les arrêtés d'autorisation / agréments / habilitations

ARTICLE 1^{er} : L'autorisation de création d'un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (Samsah) pour personnes porteuses de troubles du spectre de l'autisme (TSA), 20 rue Pozzi à Bergerac, sollicitée par l'association « Les Papillons blancs », sise 6 avenue Paul Painlevé à Bergerac, et représentée par son Président, est accordée.

L'autorisation est donnée pour une capacité de 9 places, par transformation de places de Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS).

ARTICLE 2 : L'habilitation à l'aide sociale est accordée pour la totalité de la capacité du service.

ARTICLE 3 : Conformément à l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles, cette autorisation est accordée pour une durée de 15 ans à compter de la date de la présente autorisation. Son renouvellement sera subordonné aux résultats des évaluations externes.

Les résultats de l'évaluation effectuée par un organisme extérieur doivent être transmis aux autorités ayant délivré la présente autorisation dans les conditions fixées à l'article D.312-205 du code de l'action sociale et des familles. [...]

ARTICLE 6 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du Samsah TSA par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation doit être porté à la connaissance des autorités compétentes, en vertu de l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes concernées.

2.4 - Les conventions

Aucune convention ne conditionne l'exercice de l'activité du Samsah. Les partenariats et réseaux mis en place dans le cadre des projets personnalisés des usagers sont décrits au paragraphe **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

2.5 - Les RBPP

Avr-18	Fiche repère : Le projet personnalisé : une dynamique du parcours d'accompagnement (volet Ehpad)
Mars-18	Fiche repère : Sécurité alimentaire, convivialité et qualité de vie, les champs du possible dans le cadre de la méthode HACCP
Janv-18	Pratiques de coopération et de coordination du parcours de la personne en situation de handicap
Déc-17	Trouble du spectre de l'autisme : interventions et parcours de vie de l'adulte
Avr-17	Qualité de vie : handicap, les problèmes somatiques et les phénomènes douloureux (Guide)
Janv-17	Les espaces de calme-retrait et d'apaisement
Déc-16	Les « comportements-problèmes » au sein des établissements et services accueillant des enfants et adultes handicapés : Prévention et Réponses
Mai-16	Spécificités de l'accompagnement des adultes handicapés psychiques
Mars-15	L'adaptation de l'intervention auprès des personnes handicapées vieillissantes
Janv-15	Le soutien des aidants non professionnels
Juil-13	L'accompagnement à la santé de la personne handicapée
Mai-13	Adaptation de l'accompagnement aux attentes et besoins des travailleurs handicapés en Esat
Juil-12	Participation des personnes protégées dans la mise en œuvre des mesures de protection juridique

Avr-12	L'évaluation interne : repères pour les services à domicile au bénéfice des publics adultes
Oct-10	Le questionnement éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux
Mai-10	Élaboration, rédaction, et animation du projet d'établissement ou de service
Avr-10	La participation des usagers dans les établissements médico-sociaux relevant de l'addictologie
Janv-10	Pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme ou autres troubles envahissants du développement
Nov-09	Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement
Sept-09	Mission du responsable de service et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance à domicile
Juil-09	La conduite de l'évaluation interne dans les établissements et services visés à l'article L.312-1 du code de l'Action sociale et des familles
Déc-08	Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance
Déc-08	Ouverture de l'établissement à et sur son environnement
Déc-08	Les attentes de la personne et le projet personnalisé
Juil-08	La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre
Juil-08	Mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées
Avr-08	Expression et participation des usagers des établissements relevant du secteur de l'inclusion sociale

3 - Le potentiel de l'établissement ou du service

3.1 - L'histoire de l'établissement ou du service

Le 16 février 2017, l'appel à projet n°2017-01 concernait la création de 9 places de Samsah à destination d'adultes porteur de troubles du spectre de l'autisme par transformation de 9 places de SAVS. Cet appel à projet intervenait dans le cadre des priorités des schémas régionaux et départementaux ainsi que du plan régional autisme 2013-2017.

Forte de son expérience dans l'autisme, l'association s'est positionnée et a été retenue.

La création du Samsah s'est faite autour d'un socle commun avec le SAVS. Par la suite, l'équipe du SAVS (éducateurs) et l'équipe du Samsah (professionnels médico-sociaux) se sont séparées dans le suivi des usagers.

3.2 - Le bilan du précédent projet

Le service est agréé depuis août 2017 et a commencé à accueillir des usagers au 1^{er} décembre 2017. Il a fallu du temps pour que le service soit repéré dans le territoire. Il y a eu peu d'usagers dans les premiers mois de fonctionnement.

L'année d'ouverture a été une année de recherches, d'essais-erreurs quant aux outils, aux modes de communication, aux techniques d'accompagnement...

Le fonctionnement, les besoins et attentes des usagers du Samsah sont très différents de ceux des usagers du SAVS. Il est parfois difficile pour les publics des deux services d'être dans les locaux sur les

mêmes temps. L'accueil, comme cela a été pensé à l'écriture du projet, n'est pas possible au quotidien, mais, sur des temps ponctuels, cela semble fonctionner. Il faudra réfléchir à la fréquence et si besoin aux thèmes abordés.

Grâce aux formations, les professionnels se sentent mieux informés des difficultés rencontrées et de la manière dont les personnes avec autisme fonctionnent au quotidien. Leur expérience quotidienne sur le terrain leur permet une remise en question constante et une adaptation à chaque usager accompagné. Un an a été nécessaire afin de se familiariser avec ce mode de fonctionnement.

Chaque accompagnement est ultra-personnalisé. Chaque usager est différent d'un point de vue cognitif, sensoriel... Il faut sans cesse adapter les outils utilisés, ajuster sa façon d'être avec les usagers en fonction de leurs particularités (alimentation, centres d'intérêt, difficultés sensorielles, rythme de vie, anxiété...).

Actuellement, 15 usagers sont accompagnés.

3.3 - Les enjeux du présent projet

Ce projet du Samsah arrive dans la temporalité du défi autisme, cette synchronie permet d'intégrer les directives du défi dans le projet et d'améliorer ainsi l'organisation de l'accompagnement.

Le Samsah entend se définir comme un service qui propose de l'accompagnement, et réserve une grande place à la coordination des différents acteurs autour de l'utilisateur. Le service n'est pas le seul à pouvoir répondre aux besoins de la personne, mais il l'accompagne dans ses démarches et veille avec elle, à la cohérence des différentes interventions. Ainsi, les professionnels accompagnent et aident les personnes à utiliser les services de droit commun.

L'objectif d'accès à un logement autonome dans les 2 ans qui suivent l'admission au Samsah s'avère inadapté aux difficultés des personnes. Ainsi, l'enjeu est de proposer des modalités de logement « intermédiaire », entre établissement et logement autonome.

Comme prérequis à l'admission, l'utilisateur devra avoir un diagnostic posé selon les recommandations de la HAS, c'est-à-dire par une équipe pluridisciplinaire, que ce soit via un CRA ou une autre équipe pluridisciplinaire.

La place des aidants dans l'accompagnement est aussi à clarifier. Quelles informations transmettre, ne pas transmettre ? La prise de décisions, les motivations financières des uns et des autres ? L'évolution de l'utilisateur vers plus d'autonomie doit rester une priorité, et ce, sans engendrer des difficultés relationnelles avec ses aidants.

Les professionnels considèrent qu'ils manquent de formations afin d'avoir une vue d'ensemble des difficultés rencontrées au quotidien par les personnes avec autisme (particularités sensorielles...) et de leur mode de fonctionnement (particularités cognitives, points forts...). Le manque de motivation des usagers est une des difficultés les plus importantes. Pour y palier, des renforceurs propres à chaque usager peuvent être utilisés. Ceci constitue également un enjeu pour le service.

Les orientations sont données par la CDAPH pour une durée de 2 ans. Une demande de renouvellement peut être faite par la suite. Le Samsah n'est pas un accompagnement qui s'envisage sur une longue durée, la fin d'accompagnement sera un enjeu majeur ces prochaines années.

Plusieurs usagers sont en période de transition études-emploi, une attention particulière est à porter à ce sujet, c'est une période charnière avec risque de décompensation.

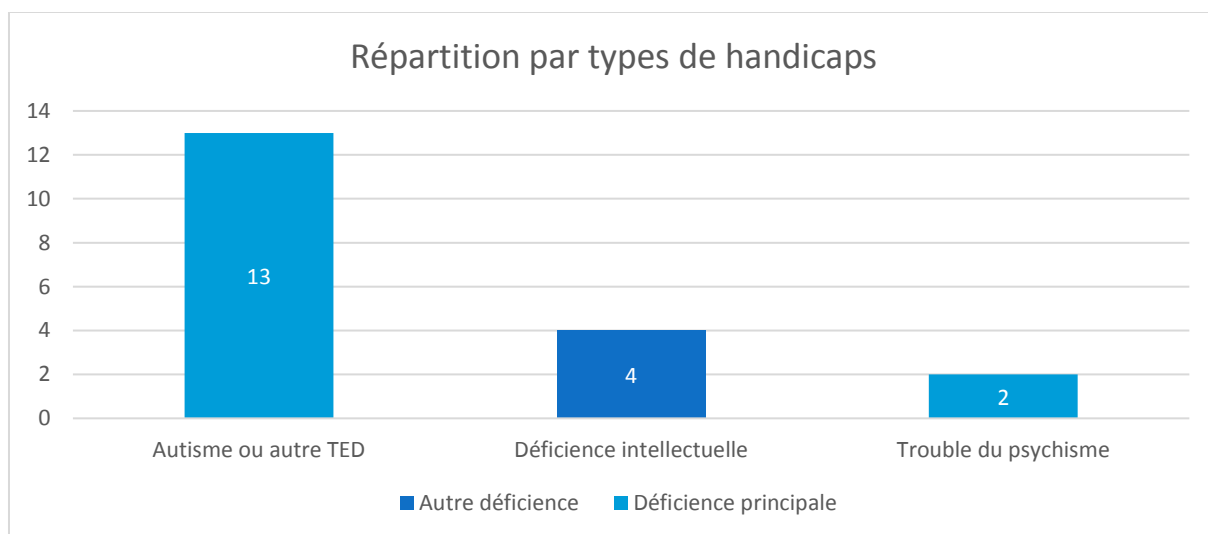
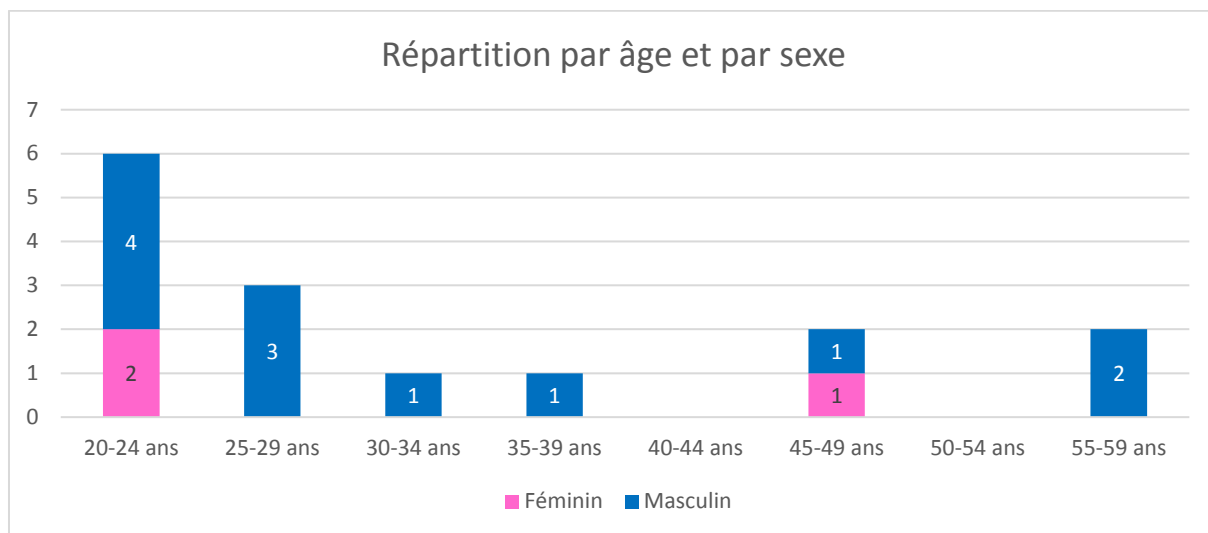
Le Samsah dispose d'un CIP. La place de la démarche d'insertion professionnelle doit être clarifiée afin de ne pas se superposer aux instances existantes : SIPB (qui a récemment répondu à un appel à projet pour l'accompagnement du public TSA) et acteurs traditionnels de l'emploi.

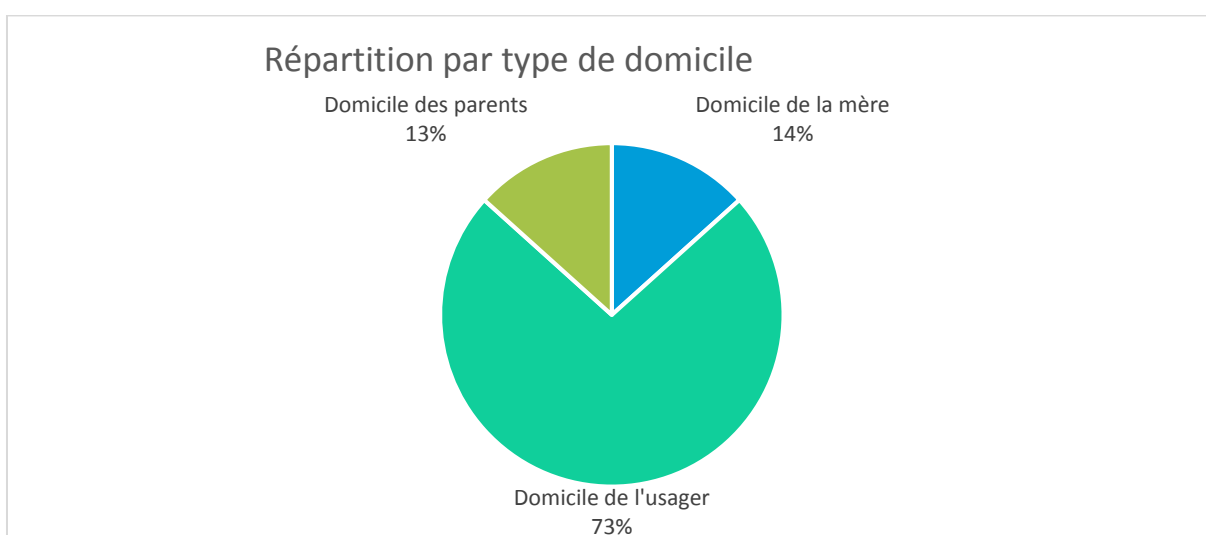
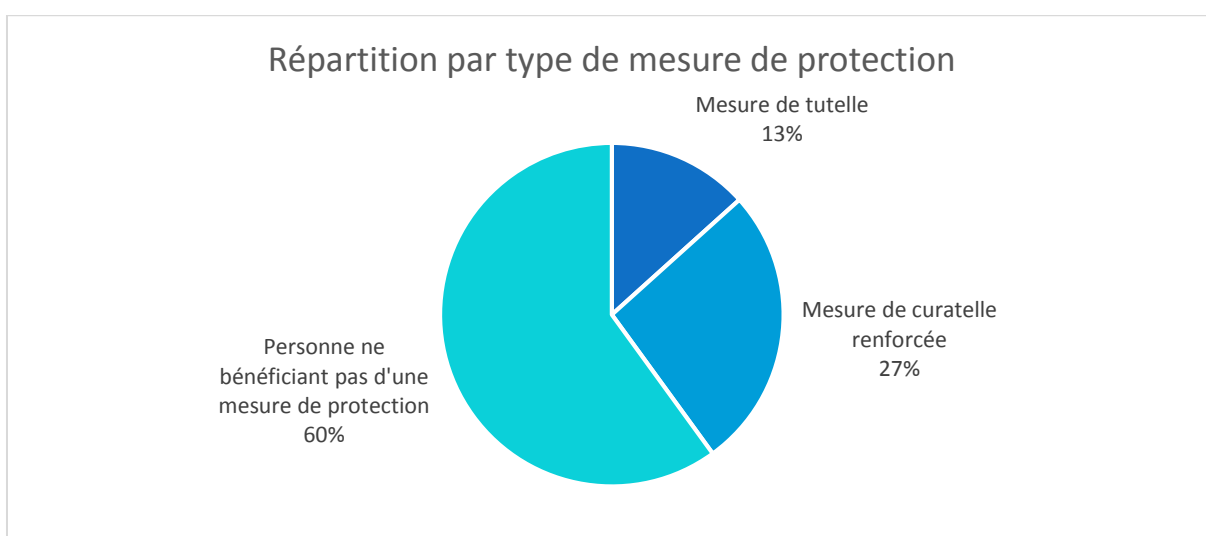
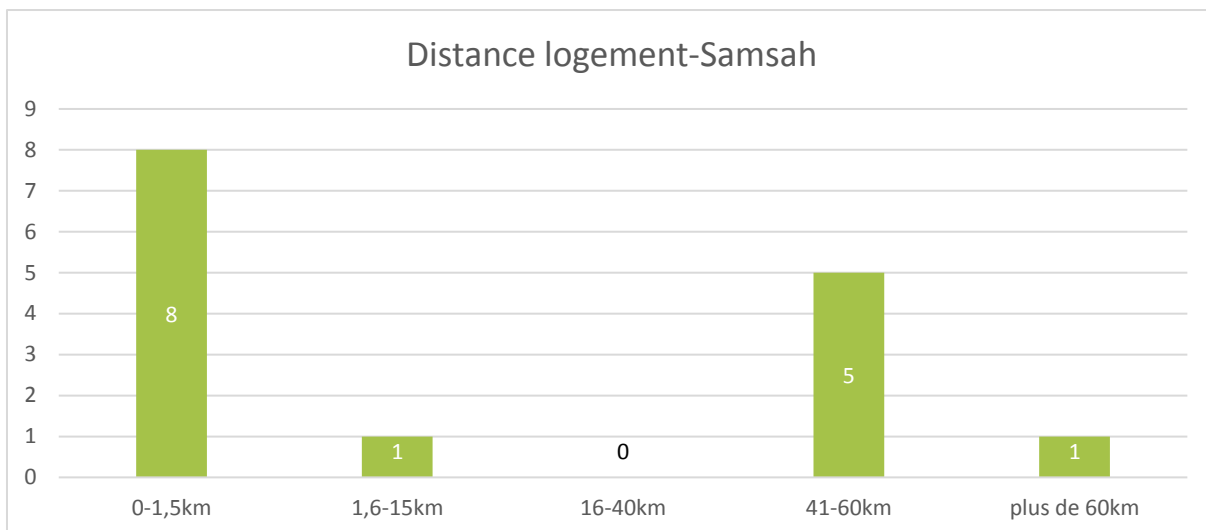
Enfin, l'identité du Samsah est à affirmer et communiquer au sein de l'association, auprès des acteurs de la santé et du médico-social du département.

4 - Le public et son entourage

4.1 - Le public accueilli

4.1.1 - La population actuellement accompagnée (au 01/06/2020)





4.1.2 - Les besoins et attentes du public accompagné

4.1.2.1 - Les besoins et envies repérées par le public accompagné

Les besoins répertoriés ci-dessous ne sont pas exhaustifs. Néanmoins, ils viennent illustrer ce que les professionnels s'appliquent à prendre en compte dans l'accompagnement des personnes qu'ils réalisent au quotidien.

Les besoins repérés par les usagers sont les suivants :

- Autonomie dans les activités quotidiennes
 - Accompagnement dans l'entretien du logement, le ménage
 - Accompagnement à la gestion administrative et budgétaire
 - Accompagnement dans la gestion de l'alimentation
 - Accompagnement dans la recherche d'un logement et son aménagement
 - Accompagnement à la prise de transport en autonomie, transports assurés par le service
 - Accompagnement dans la capacité à s'occuper en autonomie
- Santé
 - Coordination des rendez-vous médicaux
 - Soutien psychologique
 - Accompagnement à la gestion du stress
- Vie socio-professionnelle
 - Accompagnement à la recherche d'études, d'emploi
 - Coordination avec l'employeur, l'école
 - Réponse aux questions

4.1.2.2 - Les besoins et envies repérées par les proches

Une enquête de satisfaction a été transmise aux proches dans le cadre de l'écriture de ce projet. 3 personnes seulement ont répondu.

Les retours signalent un besoin que ce qui est noté dans le projet personnalisé de l'utilisateur soit suivi et que les proches-aidants reçoivent plus d'information sur l'accompagnement de leur proche.

4.1.2.3 - Les besoins repérés par les professionnels

Les professionnels repèrent les mêmes besoins que les usagers, mais aussi d'autres, et prévoient des évaluations.

L'accompagnement commence par une évaluation du fonctionnement avec l'utilisateur : cognitif, gestion du stress et des émotions, perceptions, sensations, sensoriel, etc. ainsi qu'une évaluation de ses compétences : niveau scolaire, capacités à se déplacer en autonomie, à utiliser des outils de communication, capacité à se maintenir en bonne santé, à vivre en autonomie au quotidien, etc.

En fonction de cette évaluation, l'accompagnement s'oriente vers la mise en place de repères, méthodes, outils pour l'utilisateur en vue de développer son autonomie.

Action n°3 : Développer l'évaluation en logement autonome

Action n°4 : Envisager d'autres modes d'habitat que seul en appartement : habitat inclusif, habitats partagés...

Action n°5 : Développer l'approche progressive aux soins dans le cadre du suivi médical (Kapass...)

Action n°6 : Réaliser un bilan somatique au moins une fois par an

Action n°7 : Continuer à développer l'insertion socio professionnelle

4.1.3 - L'évolution de ces besoins et attentes (en cours et à venir)

Un préprojet avait été écrit dans le cadre de l'appel à projet. Après quelques années de fonctionnement, quelques différences sont observées, qui ont un impact sur les accompagnements.

Les personnes accompagnées présentent un stress important qui a des conséquences sur leur santé somatique. Pour autant, un problème physiologique ne doit pas être écarté. D'autres maladies somatiques et psychiatriques (comorbidités) peuvent être associées à l'autisme. Les usagers sont parfois en rupture ou en refus de soins, ils peuvent présenter des conduites addictives. Le rôle de l'IDE dans ce contexte est à mieux communiquer.

Certaines personnes vivent aussi un isolement social et familial qui a des conséquences sur leur bien-être et leur capacité à saisir les opportunités de la vie.

Beaucoup de personnes accompagnées sont très jeunes, en deçà de 25 ans, et leurs premiers pas dans la vie affective et sexuelle est une vraie difficulté qui n'avait pas été anticipée. Cette difficulté perdure pour les personnes accompagnées qui sont plus âgées. La parentalité n'avait pas non plus été envisagée, et pourtant, elle existe, ou est en projet pour plusieurs usagers, donc, l'équipe doit se préparer.

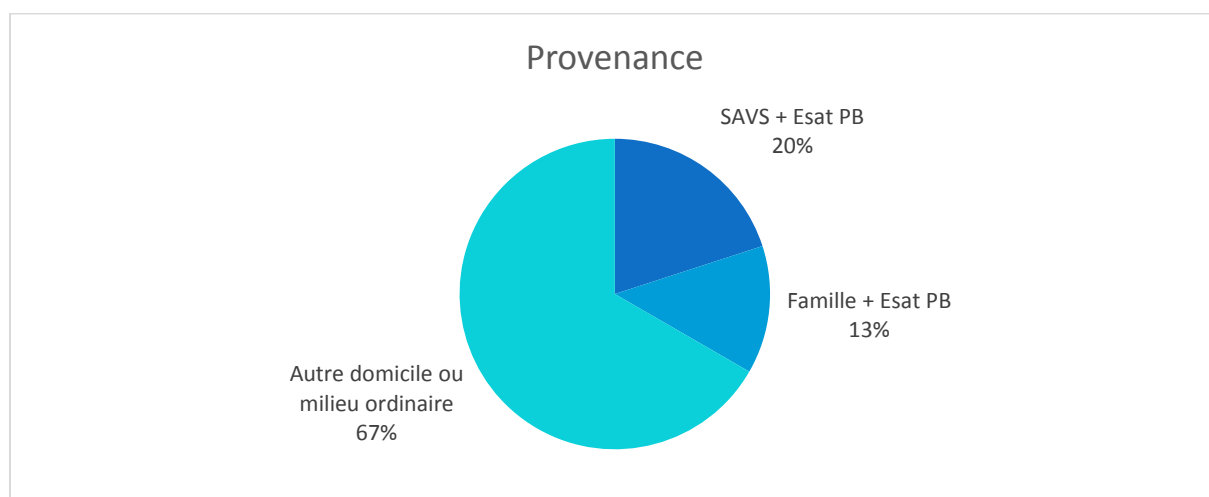
Le rôle du CIP du Samsah dans une association qui dispose d'un service d'insertion qui accompagne aussi des personnes autistes a nécessité de se mettre d'accord sur les limites d'intervention de chacun.

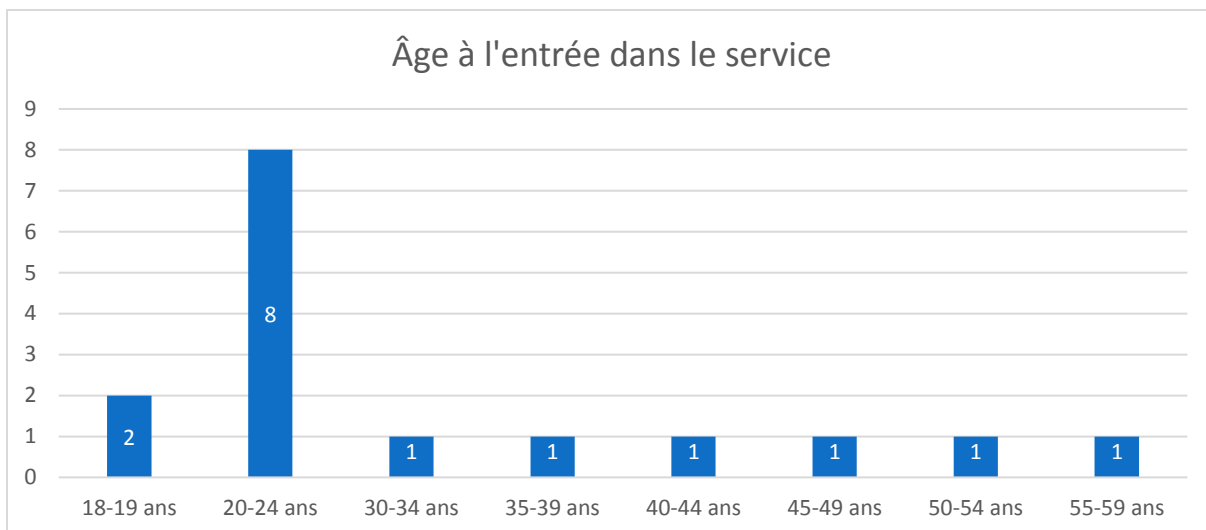
Concernant la vie quotidienne, des usagers ne vivent pas encore en autonomie et l'accompagnement à la mise en place et à la découverte de la vie autonome n'avait pas été autant pensé. Des usagers peuvent aussi avoir des difficultés engendrant un suivi judiciaire.

Enfin, les personnes accompagnées et leurs aidants considèrent que le service doit intervenir en personne et fréquemment. L'accompagnement distancié et la coordination des divers intervenants extérieurs autour de l'utilisateur nécessitent plus de communication.

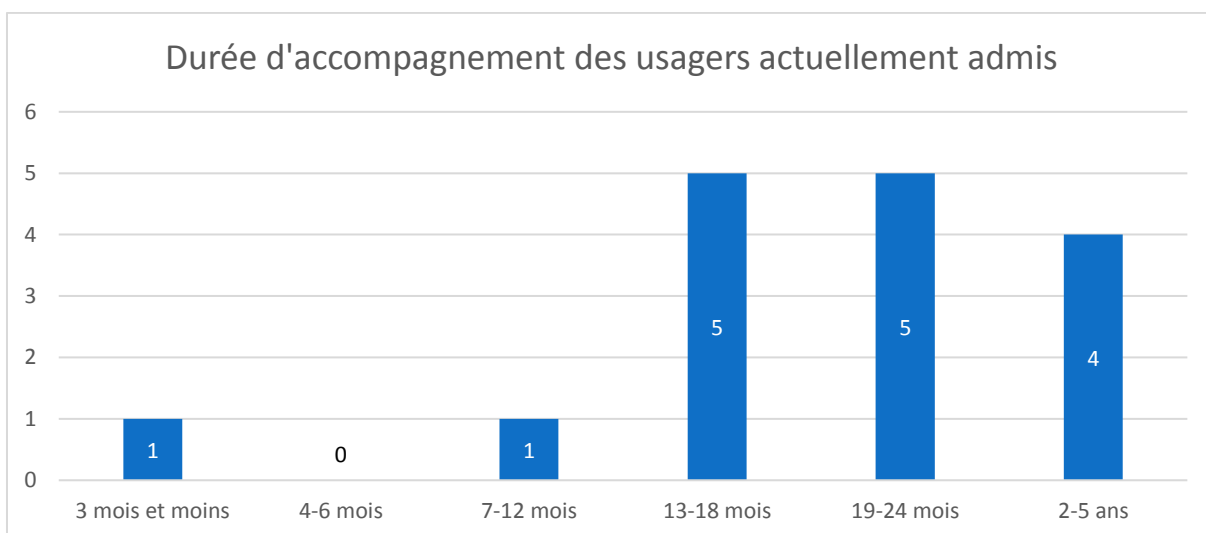
4.2 - Les dynamiques de parcours des usagers

4.2.1 - D'où viennent les usagers ?





4 des 5 usagers de plus de 35 ans accompagnés par le Samsah sont des usagers qui étaient auparavant accompagnés par le SAVS et/ou accueillis dans un Esat de l'association.



Un des objectifs du Samsah est d'assurer une période de transition entre le monde de l'enfance et celui des adultes, dans une logique de parcours de vie, souple et flexible.

Les usagers sont orientés par la MDPH. Ils peuvent aussi contacter le service eux-mêmes, via leur MJPM, leurs proches aidants ou d'autres services et professionnels (CRA, ARI, psychologues, médecins psychiatres...).

L'orientation Samsah est donnée pour un temps déterminé de deux ans. L'accompagnement peut être ensuite renouvelé par une nouvelle notification ou prendre fin. Les fins d'accompagnement sont validées par la MDPH.

4.2.2 - Où vont-ils ensuite ?

Une seule fin d'accompagnement est à noter à ce jour. La notification d'orientation de la MDPH prenait fin pour la personne concernée qui a déménagé à Bordeaux.

4.2.3 - Transmission d'informations

Dans le cadre d'une candidature au Samsah, le service demande un certain nombre d'informations nécessaires à la prise de décision. Ces informations sont recueillies dans un dossier de candidature

papier. Les éléments sont ensuite saisis sur Imago-DU par le secrétariat du Samsah. L'utilisateur, ses proches-aidants et les partenaires professionnels qui l'accompagnent sont libres de fournir toute information qu'ils jugent utiles à l'accompagnement. Les informations sont classées en fonction de leur nature, dans les différents volets du dossier de l'utilisateur.

Lorsqu'une personne quitte le service, elle peut demander que son dossier soit transmis à une autre structure, ou à récupérer certains éléments. Le Samsah ne transmet aucun élément sur l'utilisateur sans lui demander son accord, et, s'il est sous protection, sans demander l'accord de son tuteur ou curateur.

4.3 - L'expression et la participation des usagers

Nous nous attachons particulièrement à l'effectivité des droits des usagers, notamment :

- Droit à un accompagnement adapté aux spécificités de la personne, à ses aspirations et à ses besoins (y compris de protection), à l'évolution de sa situation, respectant son consentement et celui de son représentant légal.
- Droit d'exercer un choix dans les prestations adaptées (dans le respect de l'éventuel cadre judiciaire)
- Droit de participation directe à la conception et à la mise en œuvre de son projet personnalisé.

4.3.1 - Sur le plan individuel

✦ Projet personnalisé

Un outil a été conçu pour aider les personnes à exprimer leurs attentes et être actrice de leur parcours. Les objectifs sont définis avec l'utilisateur.

Le projet écrit est relu avec l'utilisateur afin qu'il dise s'il est d'accord ou pas. Cette démarche est réalisée via les moyens de communication qui correspondent à la personne : rencontre sur le service, à domicile, à un autre endroit, ou en visioconférence.

Le document est remis à l'utilisateur systématiquement et peut être adapté (utilisation de pictogrammes par exemple).

✦ DIPC

Le DIPC est élaboré et signé avec l'utilisateur lors de son admission. Un avenant est réalisé tous les ans.

Il peut être modifié pour donner suite à un changement exceptionnel de situation, un besoin, à la demande de l'utilisateur, de l'équipe ou du représentant légal.

Le DIPC et l'avenant au DIPC sont des éditions accessibles depuis le dossier administratif d'Imago-DU.

Le service tient à la signature du DIPC par toutes les parties, mettant ainsi en avant l'engagement de chacun par la contractualisation de l'accompagnement.

✦ Boîte à idées

Cette boîte se trouve dans la salle d'accueil. Elle permet aux usagers de pouvoir exprimer de nouvelles idées d'activités, de loisirs, des moments collectifs (ex : goûters), de signaler un problème.

✦ Rencontres formelles et informelles

Les rencontres sont inscrites dans le mode de travail du service.

À tout moment, il est possible d'interpeller l'équipe, soit par téléphone, par mail, lors des temps d'accueil, lors des accompagnements mais aussi via le numéro de téléphone permettant de joindre le cadre d'astreinte.

Actuellement, il n'y a pas de temps d'accueil dédié aux usagers du Samsah, ceci ne correspond ni à une demande, ni à un besoin.

✦ Astreinte et urgences

Les usagers peuvent joindre l'astreinte en cas d'urgence 7j/7, 24h/24. Le Samsah est ouvert 318j/365.

Les difficultés rencontrées par les usagers en dehors des heures d'ouverture du Samsah posent question. Du fait des problématiques liées à l'autisme, il est important de réfléchir au fonctionnement de l'astreinte (pourquoi et quand l'utilisateur contacte l'astreinte et comment il explique son problème et comment la personne d'astreinte répond ?). Cette organisation est à réfléchir dès l'admission.

Action n°8 : Former les usagers à la manière de gérer les situations d'urgence (y compris l'appel à l'astreinte) dès leur admission

Les professionnels travaillent avec les usagers afin de les aider à savoir expliquer clairement leur situation dans le cas où il est nécessaire de parler à quelqu'un qu'ils ne connaissent pas.

Le cadre d'astreinte doit gérer la situation en prenant en compte les particularités des usagers.

4.3.2 - Sur le plan collectif

✦ Enquête de satisfaction

Une enquête de satisfaction a été réalisée en juin 2020 auprès des usagers. 13 usagers ont répondu à l'enquête. Les usagers semblent globalement satisfaits de l'accompagnement proposé par le Samsah et y trouvent une valeur ajoutée dans leur quotidien.

Au départ, il avait été pensé un modèle de « comité des usagers » calqué sur le celui du SAVS. Les enquêtes semblent un meilleur support d'expression pour les usagers du Samsah.

Lorsque des documents officiels sont à valider (projet de service et règlement de fonctionnement), ils sont mis à la lecture des usagers, qui peuvent les commenter et faire part de leurs remarques de manière individuelle.

✦ Participation à la vie du service

À ce jour, deux goûters ont été organisés au Samsah ainsi qu'un repas à l'occasion de Noël.

Action n°9 : Créer des petits collectifs pour que les usagers puissent se rencontrer.

Au-delà du côté convivial, les petits collectifs seraient aussi des occasions de présenter les informations générales (présentation d'un nouveau professionnel, demande d'implication dans le projet associatif...) à l'oral. Ces informations sont aussi transmises par mail.

Les idées de la boîte à idées sont à exploiter.

4.4 - Les relations avec l'entourage

4.4.1 - La place des aidants dans l'accompagnement de la personne

L'article L113-1-3 du code de l'action sociale et des familles stipule que : *Est considéré comme proche aidant d'une personne [...], son conjoint, le partenaire avec qui elle a conclu un pacte civil de solidarité ou son concubin, le partenaire avec qui elle a conclu un pacte civil de solidarité ou son concubin, un parent ou un allié, ou une personne résidant avec elle ou entretenant avec elle des liens étroits et stables, qui lui vient en aide, de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne..*

Le lien entre le service et les proches aidants est nécessaire. Leur analyse, les informations qu'ils possèdent sont importantes pour l'évaluation, pour mieux comprendre le fonctionnement de la personne et pour la mise en œuvre de l'accompagnement. Il convient de préciser qu'une bonne partie des usagers accompagnés par le Samsah vivent encore chez leurs parents.

Le rôle d'aidant peut influencer de façon importante le quotidien des usagers tout comme la situation de l'utilisateur peut engendrer des difficultés chez les aidants. En effet, des répercussions peuvent être constatées sur la santé psychique et somatique, sur la vie sociale, la vie professionnelle, la vie personnelle des aidants ou parfois même leur situation financière.

Le Samsah s'attache à ce que les proches-aidants connaissent les missions du service et son fonctionnement dès le contrat de découverte. Ils peuvent participer, si l'utilisateur en est d'accord, à l'entretien de présentation du service, à la rédaction du projet personnalisé et de l'avenant au DIPC.

Le Samsah permet aux proches de s'impliquer dans l'accompagnement de l'utilisateur, à partir du moment où il a donné son accord, par écrit, par la démarche suivante :

- Identifier, selon chaque situation, quels sont les aidants de l'utilisateur qui lui offrent un soutien dans la vie quotidienne.
- Formaliser dans quel espace l'utilisateur souhaite que ses aidants soient impliqués et de quelle manière (modalités de participation, nature des informations à communiquer) : document existant à cet effet.

Le travail du service avec les aidants se déroule selon les modalités suivantes :

- S'appuyer sur les expertises des proches (habitudes de vie, environnement) : questionnaire pour le recueil des besoins et attentes en vue du projet personnalisé.
- Donner des informations dans le respect du cadre éthique et juridique
- Rechercher des formes de participation des aidants (ex : réunion thématiques, journée portes ouvertes, participation à certains ateliers, comme l'atelier cuisine, groupe de paroles).

L'objectif du Samsah est de valoriser le rôle d'aidant et de respecter la place de chacun dans l'accompagnement des personnes.

✦ L'accompagnement des aidants

Les aidants ont la possibilité, par le biais d'échanges téléphoniques ou physiques ou écrits avec le référent de projet, le chef de service, d'évoquer leurs difficultés. Il leur est aussi possible de bénéficier d'entretiens avec la psychologue.

Depuis l'ouverture du service, nous avons observé que les besoins des aidants, dans l'ordre, sont les suivants :

1. Besoin de reconnaissance et de valorisation du rôle d'aidant
2. Besoin matériel, organisationnel
3. Besoin d'écoute, de médiation, de soutien moral
4. Besoin de formation, de connaissance et de savoir faire face à l'autisme
5. Besoin d'informations et de facilitation d'usage des dispositifs existants
6. Besoin de relai, de répit, de temps pour soi

Action n°10 : Mettre en place des actions d'aide aux aidants selon le tableau défini au 4.4.2 du projet de service

Besoins	Propositions de réponses, piste d'actions	Modalités de mise en œuvre
Reconnaissance, valorisation du rôle d'aïdant	<ul style="list-style-type: none"> Échange d'informations 	<ul style="list-style-type: none"> Rencontres, mails, échanges téléphoniques dans le respect de la demande de l'utilisateur
Matériel, organisationnel	<ul style="list-style-type: none"> Coordination avec des partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'un support écrit de type annuaire récapitulatif en fonction des besoins (ex : services et structures existants, possibilité d'aides financières, matérielles, démarches administratives...)
Écoute, médiation, soutien moral	<ul style="list-style-type: none"> Entretiens individuels Rencontres 	<ul style="list-style-type: none"> Échanges téléphoniques, visites à domicile. Observation, repérage de la situation. Conseils, orientation vers des services compétents ou psychologue. Proposition de répit par des actions culturelles et sociales... Organisation de temps d'échange (groupes de parole et d'expression).
Formation, connaissance et savoir faire face à l'autisme	<ul style="list-style-type: none"> Proposition de participer à des temps de formations, de réflexion ou des groupes de travail existants sur d'autres services ou organisés par l'association 	<ul style="list-style-type: none"> Recensement des besoins et définition des thèmes à aborder. Recherche et démarches avec les partenaires des projets de formation en cours. Prise de renseignements sur le planning des colloques, conférences... Organisation d'un temps de sensibilisation en fonction des thèmes.
Information, facilitation d'usage des dispositifs existants	<ul style="list-style-type: none"> Communication, lors des entretiens individuels ou espaces collectifs. Orientation vers les services spécifiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Organisation de réunions de sensibilisation, de présentation. Ateliers aidants/aidés. Accompagnement dans la mise en relation et inscription sur des groupes déjà existants. Liens avec les partenaires.
Relais, répit, temps pour soi	<ul style="list-style-type: none"> Proposition de répit au domicile ou hors domicile, d'appui technique, de relais par des professionnels avec des compétences spécifiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Orientation vers des structures d'hébergements temporaires adaptés, des accueils de jour, des accompagnements spécifiques, des centres de vacances et séjours adaptés... Lien avec les partenaires, accompagnement dans la mise en relation, dans l'organisation de la mise en œuvre, la préparation de la séparation...

5 - La nature de l'offre de service et son organisation

5.1 - La nature de l'offre de service

5.1.1 - L'accompagnement

L'accompagnement peut se caractériser par le fait d'être au côté de la personne accompagnée, avec son accord, en partant de ce qu'elle est, d'où elle en est et de son environnement, pour construire une relation de confiance lui permettant de trouver son point d'équilibre.

La mission principale du service est de renforcer :

- L'accès aux droits et à la santé des adultes en situation de handicap,
- Leur réinsertion sociale et professionnelle pour qu'elles puissent prendre leur place au sein de la cité.

Le Samsah propose divers types d'accompagnements, adaptés aux besoins spécifiques des usagers du service. Le Samsah assure lui-même l'accompagnement ou coordonne la relation entre l'utilisateur et un partenaire en veillant à l'atteinte de l'objectif.

Les accompagnements sont :

- Social : vie quotidienne, alimentation, logement, déplacements, temps libres...
- Médical et para médical : supervision et soutien dans l'accès aux soins et à la prise de traitements, accompagnement lié à la sensorialité et motricité.
- Psychologique : soutien, évaluations...
- Gestion administrative et budgétaire : aide éducative budgétaire, dossiers administratifs et accès aux droits...
- Insertion professionnelle : accès aux études, formations, stages, emplois.

5.1.1.1 - L'accompagnement à la santé

Les professionnels rencontrent des difficultés à sensibiliser la personne et à l'aider à prendre conscience de l'importance du « prendre soin de soi ». C'est pourtant la porte d'entrée pour tout accompagnement relatif à la santé et au bien-être.

Le Samsah doit composer avec des situations de personnes « non-demandeuses de soins ». Dans ces situations complexes, le Samsah participe à :

- Travailler l'acceptation des soins
- Donner du sens à l'accès aux soins en donnant des informations sur les bénéfices des soins, notamment la diminution de la douleur
- Coordonner les démarches avec les partenaires compétents (psychiatrique et somatique)
- Repérer dans l'entourage de la personne, les proches en qui elle a confiance pouvant l'accompagner vers les soins.

5.1.1.2 - L'accompagnement à l'insertion socio professionnelle

Les usagers éprouvent des difficultés pour intégrer un emploi de manière durable. Quand ils intègrent le Samsah, ils sont souvent en rupture de parcours, abandon des études...

Il est alors souvent nécessaire de questionner le projet.

Le service propose des **orientations avec le réseau** : mise en place de bilans de compétences, d'année de césure, de services civiques, développement des immersions en entreprise...

Il est maintenant **opportun** de mettre en place des partenariats avec les services de l'emploi (mission locale, pôle emploi, cap emploi...) ou de s'appuyer sur les différents partenariats existants déjà dans l'association.

Action n°11 : Développer les actions de sensibilisation sur l'autisme dans les entreprises
Action n°12 : Développer les actions de sensibilisation sur l'autisme dans les centres de formation

5.1.1.3 - Les accompagnements individuels

Le Samsah propose 2 types de missions.

✦ Interventions directes auprès de l'utilisateur

Il s'agit des évaluations, de la mise en œuvre d'un PP, des apprentissages de la vie quotidienne pour l'autonomie, de l'intervention dans le quotidien ainsi que de la définition d'un plan de compensations, en relation régulière avec l'utilisateur.

✦ Mission de coordination

Le Samsah, bien qu'il soit destinataire d'une notification d'orientation ne peut pas répondre à lui seul à l'ensemble des besoins d'un usager. Il fait donc appel à des ressources complémentaires internes ou externes et peut mobiliser différents partenaires pour répondre aux besoins du parcours de l'utilisateur.

Cette mission de coordination concerne l'ensemble des prestations dont bénéficient les usagers (portage de repas, aides à domicile, intervenants médicaux, professionnels du secteur de l'insertion professionnelle : mission locale, cap emploi, entreprises...).

✦ Répartition des missions entre intervention directe et coordination

Domaines d'accompagnement	Modes d'accompagnement	
	Actions d'intervention directe auprès de l'utilisateur et/ou de ses aidants	Actions de coordination avec des partenaires territoriaux
Autonomie vie quotidienne	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation • Interventions à domicile, accompagnements aux courses, apprentissages en lien avec le quotidien (ménage, utilisation du matériel...) • Atelier cuisine individuel • Atelier cuisine collectif • Organisation du quotidien (planning), mise en place d'emploi du temps, de pictogrammes pour le rangement par exemple • Conseils sur l'aménagement du cadre de vie • Élaboration de menus, de listes de courses. • Apprentissage pour utiliser les transports en commun, pour se repérer, pour circuler à vélo. • Accompagnement pour des achats (+ apprentissage codes sociaux en même temps). 	<ul style="list-style-type: none"> • Liens avec les intervenants à domicile (aide-ménagère, auxiliaires de vie, aides à domicile, associations, traiteur pour portage de repas...) + coordination des actions (qui fait quoi, quand, comment). <p>Présentation et/ou accompagnement dans l'utilisation des outils visant à faciliter le quotidien des usagers (par exemple, aide au rangement) dans l'idée que les intervenants puissent savoir de quoi il s'agit et éventuellement l'utiliser avec l'utilisateur</p>

Domaines d'accompagnement	Modes d'accompagnement	
	Actions d'intervention directe auprès de l'utilisateur et/ou de ses aidants	Actions de coordination avec des partenaires territoriaux
Gestion administrative et budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> • Actions individuelles auprès des usagers, création et proposition d'outils • Aide éducative budgétaire • Accompagnement dans les administrations • Aide dans la constitution des dossiers administratifs (MDPH, CAF, MSA) déclarations trimestrielles, déclaration d'impôt, dossiers de formation de scolarisation (Cned, année de césure), prise d'une mutuelle.) • Accompagnement dans les banques. • Réalisation de supports pour faire les démarches (outils pour remplir sa déclaration par exemple). • Guidance pour faire les démarches sur internet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Liens avec les mandataires judiciaires, (construction des projets personnalisés), lien avec la MDPH (renouvellement d'orientation) • Si création d'outils : peuvent être présentés aux partenaires (proches...) • Lien avec les administrations
Communication et interactions sociales	<ul style="list-style-type: none"> • Actions individuelles sur les codes sociaux (apprentissage, vidéos, tableau des bons comportements.) • Groupe d'entraînement aux habiletés sociales 	<ul style="list-style-type: none"> • Préconisations auprès de certains partenaires (milieu professionnel en particulier+ centres de formation), partage d'outils si nécessaire pour aider à la communication ou en lien avec les codes sociaux
Cognition	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de bilans avec l'utilisateur —> propositions en lien avec les résultats obtenus • Mise en place de plans d'enseignement 	<ul style="list-style-type: none"> • Lien avec les psychologues libéraux et CRA
Logement	<ul style="list-style-type: none"> • Proposition de mises en situation en appartement • Aide à la recherche d'un logement (du travail de réflexion en termes de besoins à la recherche effective) : déterminer critères choix... • Soutien dans les démarches administratives en lien avec le logement • Accompagnement pour les visites de logement, état des lieux d'entrée... • Travail sur le budget en amont • Bail glissant • Aides dans les démarches de déménagement+ aménagement • Aide pour le maintien dans le logement (compensations quand nécessaire). 	<ul style="list-style-type: none"> • Liens avec le propriétaire • Dans le cadre de la recherche : liens avec les acteurs du secteur (agences...)

Domaines d'accompagnement	Modes d'accompagnement	
	Actions d'intervention directe auprès de l'utilisateur et/ou de ses aidants	Actions de coordination avec des partenaires territoriaux
Médical	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnements aux rendez-vous médicaux et coordination des RDV (planning), • Apprentissage pour prendre des RDV et exprimer son problème au médecin • Bilan sensoriel • Bilans de santé (CPAM) • Habituation aux soins (mallette Kapass) • Supervision de la prise de traitement ou des piluliers • Soins ponctuels • Prise de tension ponctuelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche des médecins du secteur et professionnels de santé pouvant accompagner les usagers en fonction de leurs besoins, prise de rendez-vous... • S'il s'agit d'une prise de contact et en fonction des besoins : présentation de l'utilisateur et de sa situation + présentation des missions du service • Maintien d'un lien avec ces professionnels • Médecins, spécialistes, psychomotricienne... • HAD, service addictologie • Partenariat avec l'Algeei dans le cadre de la mallette Kapass
Loisirs	<ul style="list-style-type: none"> • Stimulation pour la pratique de loisirs • Échange autour des loisirs déjà pratiqués • Propositions d'actions ponctuelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance et proposition des activités organisées sur le territoire pour une participation en autonomie. • GEM. Clubs sportifs, salle de sport, atelier peinture.
Participation à l'autodétermination et à la citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> • Incitation des usagers à être actifs dans la vie citoyenne, échanges à ces sujets • Aide à la prise de décision (aide pour faire un choix) 	
Soutien à la parentalité	<ul style="list-style-type: none"> • Proposition de soutien et conseils au besoin 	
Inclusion socio pro Formation et emploi	<ul style="list-style-type: none"> • État des lieux de la situation • Soutien dans la construction du projet professionnel • Liens avec les employeurs, lieux de stage et de formation • Actions de sensibilisation auprès des partenaires • Évaluation et accompagnement sur poste, mise en place d'outils, conseils pour adapter les postes de travail • Démarchage employeur 	<ul style="list-style-type: none"> • Actions de prévention en entreprise • Liens réguliers (dont Esat) • Coordination des actions dans le parcours de la personne • Liens avec les employeurs, lieux de stage et de formation • Lien avec mission locale, EMA, Cap emploi, Pôle emploi, SIPB, employeurs, entreprises, centres de formation, conseil Départemental. • Lien avec les équipes pédagogiques de l'APP, coordination pour l'organisation de la formation et des besoins repérés en lien avec le niveau demandé, lien avec les CFA et Lycées Professionnels

Domaines d'accompagnement	Modes d'accompagnement	
	Actions d'intervention directe auprès de l'utilisateur et/ou de ses aidants	Actions de coordination avec des partenaires territoriaux
Vie affective et sexuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Interventions individuelles en fonction des besoins (contraception, connaissance de l'anatomie.) • Éducation sexuelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Liens avec les partenaires (groupe de parole CMP), sexologue.
Accompagnement des aidants	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnements individualisés : liens téléphoniques, écoute, conseils, rencontres physiques • Participation à l'élaboration des projets quand l'utilisateur a donné son accord. • Recueil des observations • Transmission d'information 	<ul style="list-style-type: none"> • Proposition des actions organisées par les PB, café des aidants, formations...

5.1.1.4 - Les accompagnements collectifs

✦ L'atelier cuisine

Un atelier cuisine s'est mis en place au Samsah, avec 4 usagers. Il est encadré par 2 professionnelles. Ce projet a vu le jour par suite de besoins repérés par l'ensemble de l'équipe :

- Besoin de mise en situation, pour appréhender la vie en autonomie et évaluer le savoir-faire sur le domaine de l'alimentation
- Besoin d'être stimulé et guidé dans la préparation des repas (équilibre alimentaire, motivation pour cuisiner au domicile ou savoir-faire).
- Besoin de créer un lien social entre les usagers (rencontre entre les usagers du Samsah)
- Besoin de rompre l'isolement, de sortir de chez eux.

De plus, certains usagers ont pu exprimer des demandes au service sur le domaine de l'alimentation, lors de la réalisation de leur projet personnalisé, comme avoir des « idées de menus » pour la semaine.

Les proches aidants ont également pu exprimer des inquiétudes faces aux difficultés de leur enfant sur ce domaine.

À la suite de ces constats et par rapport aux besoins relevés, l'atelier cuisine s'est construit autour des 2 objectifs suivants.

★ Objectif 1

- Observer les usagers sur le domaine de l'alimentation (connaissance, technique, hygiène)
- Apprendre à élaborer des repas équilibrés
- Réaliser des menus équilibrés à leur domicile

★ Objectif 2

- Observer les interactions entre les usagers (comportement en groupe)
- Favoriser les rencontres entre les usagers du Samsah
- Permettre des interactions en milieu protégé

Cet atelier se déroule une fois par mois avec un groupe fixe sur toute l'année. Il fait l'objet d'une évaluation en fin d'année avec les usagers et les proches aidants. En effet, ces derniers seront associés à la participation et à l'évaluation de cet atelier.

Action n°13 : Impliquer les proches-aidants sur un atelier cuisine collectif

Les objectifs de cet atelier en duo usagers proches-aidants sont multiples :

- Permettre une rencontre entre les usagers et les différents proches aidants
- Partager des savoirs faire
- Valoriser les apprentissages des participants de l'atelier cuisine
- Favoriser les interactions
- Avoir un regard différent sur l'autisme au contact d'autre adulte avec TSA en mixant les familles.

L'atelier cuisine semble être un bon support pour favoriser ce type de rencontre et renforcer les liens.

✦ Habiletés sociales

Les habiletés sociales sont décrites comme les *paroles, gestes, comportements qui permettent de développer de bonnes relations avec ceux qui nous entourent* (Brisot-Dubois, 2012). Elles sont les compétences qui permettent de s'ajuster dans une vie en communauté et de communiquer avec les autres.

En fonction des compétences et des besoins de chacun, les habiletés sociales et l'apprentissage des codes sociaux peuvent être travaillés en individuel. Un accompagnement est également proposé lors d'un temps collectif, notamment par le biais d'un groupe d'entraînement aux habiletés sociales.

Cet atelier collectif est coanimé par deux professionnels du Samsah-TSA formés à la pratique de ces groupes. En fin de session, un autre professionnel du Samsah-TSA peut intervenir lors d'une séance afin de mettre en pratique les acquis des séances précédentes dans un contexte spécifique (emploi, santé, etc.). En coordination avec l'ensemble des membres de l'équipe, une continuité des apprentissages est mise en place dans un contexte « réel » (stage, emploi, rendez-vous médicaux ou administratifs, loisirs, etc.). L'apprentissage est tant théorique que pratique.

Le programme de cet atelier, inspiré par le programme MIA « propose un apprentissage graduel sur plusieurs séances des habiletés nécessaires aux interactions sociales. Les objectifs sont hiérarchisés allant de l'enseignement des comportements sociaux les plus simples aux comportements sociaux les plus complexes. » Ainsi, 6 sessions de 6 séances peuvent être proposées aux usagers du Samsah, répartis en groupes restreints et fermés (les participants s'engagent pour les 6 séances d'une session).

Action n°14 : Poursuivre et étendre les groupes d'habiletés sociales à l'ensemble des usagers

5.1.1.5 - Les modalités d'intervention

Les modes d'accompagnement sont diversifiés selon chaque personne, en fonction des besoins spécifiques de chacune. Les interventions peuvent se faire lors :

- De visites à domicile,
- De soutien dans les démarches extérieures,
- D'entretiens dans le service ou à l'extérieur,
- D'une présence régulière par téléphone, par mail, par visioconférence,
- De soins réguliers et coordonnés.

Les entretiens peuvent être effectués à l'extérieur du domicile en fonction du contexte (sur un lieu de travail, dans les locaux d'un partenaire...).

La prise en compte du temps dans l'accompagnement est essentielle. Un travail considérable consiste à :

- Préparer les entretiens et les accompagnements
- Élaborer des outils, notamment d'aide à la planification (planning, liste des menus et des courses).

Du fait du territoire d'intervention, les temps de trajet prennent une place importante dans les journées de travail.

✕ L'accueil

Les usagers habitent plutôt loin du service, jusqu'à 50 km. La distance géographique ne favorise pas l'accueil sur des moments non organisés. De plus, l'accueil spontané n'est pas vraiment compatible avec le fonctionnement des personnes autistes. Un accueil ponctuel type « cafés rencontres » est à privilégier.

✕ Les visites à domicile (VAD)

La visite à domicile se définit comme un moyen qui permet de réaliser le processus d'aide. Elle assure le lien de continuité entre le service et l'utilisateur. Elle est généralement faite pour découvrir les conditions réelles dans lesquelles vit l'utilisateur et identifier comment ses conditions peuvent influencer sa vie. Elle oriente le service vers le type d'appui à apporter.

Les visites à domicile sont fréquentes. Elles sont essentielles pour le suivi du travail élaboré auprès des usagers

Le domicile constitue le lieu privilégié des interventions de l'équipe. L'accessibilité au logement et la fréquence des interventions dépendent des attentes et des besoins de la personne mais aussi de sa volonté ou non d'ouvrir son domicile aux professionnels.

Certaines personnes ouvrent leurs portes sereinement, d'autres peuvent vivre ces visites comme de l'intrusion. L'équipe s'adapte à chaque situation.

Chaque action à domicile doit se faire dans la logique du « faire avec » et non du « faire à la place de ». S'il n'est pas envisageable de faire avec, il faut envisager un relais avec des partenaires.

✕ Les entretiens individuels et rencontres dans le service

Les locaux sont adaptés quand un seul rendez-vous est programmé. Ils sont cependant peu contenant car non isolés phoniquement, malgré des réajustements qui ont été opérés depuis l'ouverture du Samsah. Ainsi, un partenariat a été mis en place avec la maison des associations à Bergerac pour les moments où il y a deux rendez-vous simultanés à mener à Bergerac.

Pour les usagers qui vivent loin du service, des partenariats sont en place concernant la mise à disposition de bureaux : le CH Vauclaire à Périgueux, le CIAS à Le Bugue et la MSAD à Ste Foy la Grande.

Action n°15 : Développer les partenariats pour utiliser des salles sur l'ensemble de notre territoire d'intervention.

✕ Une gestion en file active

L'activité du service se met en œuvre autour du principe d'une file active.

« File active » s'entend comme l'accompagnement d'un nombre de personnes vues à minima une fois par mois par un ou plusieurs membres de l'équipe, quels que soient le nombre et la durée des prises en charge.

Le Samsah suit, sans rupture de parcours, en file active, 9 personnes en permanence dans une logique d'accompagnement. Il accompagne jusqu'à 27 personnes au maximum en même temps.

L'accompagnement étant adapté à la situation, aux besoins et attentes des personnes, il peut être permanent, temporaire ou séquentiel. Les prestations dispensées à la personne sont distancées ou rythmées en fonction de ses besoins du moment ou si le plan d'aide prévoit des temps particuliers (séjours programmés hors du domicile par exemple). L'accompagnement séquentiel est également un moyen de sortir d'un accompagnement Samsah en proposant un nombre de rencontres réduit.

Le Samsah peut aussi intervenir dans la vie d'une personne seulement dans un domaine précis, ou pour une évaluation. Ceci peut avoir cours le temps du contrat de découverte ou faire l'objet d'une notification Samsah avec un accompagnement ciblé mais pérenne.

✦ La gestion des comportements-problèmes

Être dans l'incapacité d'exprimer une douleur, un inconfort ou une difficulté d'ordre sensorielle, de comprendre, de faire des choix ou d'avoir des occupations de manière autonome occasionne des frustrations.

Cela représente des freins à l'épanouissement personnel et social de la personne autiste.

Ces obstacles peuvent se traduire en comportement problème. Il est donc important de mettre en place des stratégies de prévention (suivi de la santé, structuration de l'espace et du temps, accès à de outils de communication réceptive et expressive...).

Deux outils ont été créés : protocoles de réduction des problèmes de comportement et feuille de données d'un comportement problème basés sur la grille ABC.

L'analyse fonctionnelle du comportement est un outil au service de l'équipe.

Elle permet de favoriser la compréhension des comportements problèmes, d'en analyser la fonction, d'émettre des hypothèses d'intervention et de suivre les actions menées au service de la diminution de ces comportements au quotidien.

5.1.2 - La cohérence des diverses prestations et les limites de l'accompagnement

L'évaluation des besoins et des capacités d'autonomie est systématisée et soutenue par des outils standardisés spécifiques à chaque corps de métier.

La démarche d'admission, le contrat de découverte, les évaluations, la définition d'un PP constituent des étapes de coordination interdisciplinaire ainsi qu'avec l'utilisateur, ses représentants légaux, ses proches aidants et les divers partenaires.

Lorsque la personne a plusieurs besoins d'accompagnement, ceux-ci ont parfois besoin d'être dans un ordre chronologique, ou un besoin doit être traité avant d'envisager le reste. L'équipe discute de ces modalités dans le cadre du projet personnalisé, avec l'utilisateur, son représentant légal, ses aidants et les partenaires.

C'est le chef de service qui valide après la réunion d'équipe les axes d'accompagnement retenus. C'est la psychologue qui assure la coordination du contrat de découverte et de l'évaluation.

La non-adhésion de la personne peut être une limite à son accompagnement. Ainsi, un usager qui refuserait les visites, les rendez-vous, les propositions du service ne peut pas être accompagné. L'adhésion est nécessaire.

L'impossibilité de rencontrer la personne (contextuel, pas le moment, possibilité de suspension) peut être un frein à l'accompagnement de façon temporaire, les interventions du service peuvent être suspendues pendant une période définie ou définitive.

5.2 - L'organisation interne de l'offre de service

5.2.1 - Les modes d'organisation interne

Le Samsah est un petit service. Il ne possède pas de sous-unité. Les usagers bénéficient de modalités d'accompagnement (fréquence, modes de communication, thèmes travaillés, professionnels qui interviennent, coordination à assurer...) qui sont personnalisées et inscrites au PP.

5.2.2 - Les moyens matériels

5.2.2.1 - Les locaux

Le Samsah partage ses mêmes locaux que le SAVS, dans un des appartements d'un immeuble, situé au rez-de-chaussée, au cœur du centre-ville. Il est à proximité de tous commerces et administrations et proche d'un parking. Les locaux répondent aux conditions d'accessibilité et de sécurité en vigueur. Sa situation en centre-ville vient répondre à la nécessité de proposer des rencontres aux personnes et aux partenaires à proximité de leur lieu d'habitation pour les premiers et d'intervention pour les seconds. De plus, cette implantation permet d'être mieux repéré dans le secteur. L'immeuble dans lequel se trouve le service est également composé d'appartements qui peuvent être loués aux usagers (c'est aujourd'hui le cas pour certaines personnes accompagnées par le SAVS). Une réorganisation des locaux a eu lieu avec une amélioration de l'agencement afin d'optimiser les espaces de chacun et de favoriser l'accueil du public. Un espace attente a été créé afin que les usagers bénéficient d'un lieu paisible pour patienter lors d'un RDV (avec revues et objets).

Le service, dont la surface est de 110 m², est composé :

- D'une grande salle d'accueil avec : un comptoir d'accueil équipé d'un poste de travail aménagé pour le secrétariat, un espace bar, un espace attente doté d'un salon, un point d'informations (panneau d'affichage, présentoir de revues),
- D'un bureau pour le psychologue, une salle d'entretiens individuels,
- De deux espaces sanitaires (pour le personnel, et les usagers) et d'un coin kitchenette,
- D'une salle comprenant les bureaux de l'équipe éducative,
- D'un bureau pour le personnel médical et paramédical,
- D'un bureau pour le chef de service.

5.2.2.2 - Les tablettes

Les professionnels sont équipés de 5 tablettes qui permettent lors des déplacements à domicile, de tracer les interventions effectuées en lien direct avec les personnes suivies. Ces données sont sécurisées et sauvegardées.

Elles servent également :

- De support pédagogique lors des actions visant la communication, elles sont notamment utilisées dans le cadre de l'atelier « habiletés sociales » ;
- Pour des appels en visioconférence ;
- Pour la prise de notes en réunions d'équipe.

5.2.2.3 - Les postes informatiques

9 postes informatiques (clients légers) sont en place dans les locaux SAVS/Samsah. Ils sont raccordés au réseau des Papillons Blancs et permettent un accès aux outils bureautiques classiques ainsi qu'au logiciel Imago-DU (dossier informatisé de l'utilisateur).

5.2.2.4 - La téléphonie

Pour ce qui concerne la téléphonie, le service est équipé de 4 téléphones portables et d'un téléphone fixe pour le secrétariat.

5.2.2.5 - Le matériel d'évaluation

Le service dispose d'un kit TTAP. D'autres outils d'évaluation standardisés sont disponibles sur d'autres établissements de l'association et sont prêtés autant que de besoin (Wais...).

Des outils d'évaluation « maison » existent aussi dans le service.

5.2.2.6 - Les véhicules

Une flotte de 3 véhicules est mise à disposition des professionnels du Samsah. En cas de besoin ponctuel, le service s'adosse à l'infrastructure mise en œuvre par le SAVS dans le cadre de la mutualisation des moyens.

Les véhicules sont réservés grâce au planning dans Imago-DU.

5.2.3 - Les principales procédures

5.2.3.1 - L'admission

À ce jour, les critères d'admission sont respectés, excepté la notification MDPH, qui peut être en cours de demande ou à réaliser. Le dossier MDPH, à élaborer avec l'utilisateur, est une bonne approche pour un début d'accompagnement.

✦ La candidature

En l'absence de médecin, c'est la psychologue qui assure l'entretien post-candidature.

Une liste d'attente vient d'être mise en place.

✦ La préadmission

Le service a mis en place un « contrat de découverte ». Il s'agit d'une période visant à l'évaluation de la personne. Ce contrat est envoyé à la MDPH.

Action n°16 : Systématiser les évaluations fonctionnelles standardisées pendant la période du contrat de découverte

✦ Les critères d'admission

Le Samsah accueille des personnes à partir de 18 ans. Ces personnes doivent :

- Avoir un diagnostic de TSA posé selon les recommandations HAS
- Vivre en logement autonome (ou avoir ce projet à court terme)
- Habiter dans un rayon de 50 km du service
- Avoir une notification de la MDPH vers un Samsah (ou en cours)
- Adhérer à l'accompagnement proposé.

✦ L'admission

La procédure d'admission a été refaite à la suite des recommandations de l'audit déficit autisme, le contrat de découverte est recentré sur l'évaluation. Elle est décrite dans le document « Pro N°03-10 - Découverte et admission Samsah ».

Action n°17 : Mettre à jour la procédure n°03-10 - Découverte et admission Samsah

5.2.3.2 - Le projet personnalisé

Le projet personnalisé pose les bases de travail avec la personne accompagnée. Il est rédigé pour chaque usager après leur admission.

Le projet personnalisé est structuré en fonction des domaines inspirés de la « classification internationale du fonctionnement » (CIF). Le projet personnalisé est la base du travail avec l'utilisateur.

Il fait suite à un bilan et une évaluation, notamment dans le contrat de découverte de 3 mois qui précède l'admission, portés et présentés par le référent avec les observations de l'ensemble des professionnels, des proches-aidants et des partenaires. Un document a été élaboré pour recueillir l'avis des partenaires lorsqu'ils ne peuvent être présents en réunion de bilan.

Les objectifs se déterminent en fonction des attentes exprimées par la personne, voire des proches aidants.

Action n°18 : Mettre à jour les évaluations fonctionnelles à chaque évolution du projet personnalisé

Le projet est construit en fonction des besoins repérés lors de l'évaluation par l'ensemble des professionnels et des attentes exprimées par l'utilisateur et les proches aidants et partenaires.

L'équipe se met alors d'accord sur les axes du projet lors d'un temps de réunion. Ces axes sont ensuite proposés à l'utilisateur et à son représentant légal, qui peuvent demander des ajustements s'ils le souhaitent. Le projet est ensuite validé par toutes les parties avant d'être mis en œuvre.

Le référent, par son soutien et sa guidance ainsi que l'utilisateur, par sa volonté, ses motivations, ses potentialités, tendent ensemble vers la réalisation des objectifs fixés.

Le projet personnalisé fait l'objet du document : Doc N°04-02 - Guide du projet personnalisé. Il est fait a minima une fois par an, sa durée est adaptée au besoin de l'utilisateur.

Un fois le PP rédigé, l'avenant au DIPC est mis à jour. L'avenant est remis à jour au moins une fois par an.

Action n°19 : Écrire la procédure de projet personnalisé

5.2.3.3 - La fin d'accompagnement

Le service n'a été confronté qu'à une seule fin d'accompagnement pour le moment. Une procédure est à rédiger pour réaliser la fin d'accompagnement sans rien oublier.

Action n°20 : Écrire la procédure de fin d'accompagnement

5.3 - L'ancrage des activités dans le territoire : partenariats et ouverture

5.3.1 - Les partenaires internes à l'association

Le Samsah travaille principalement avec les services suivants :

- SIPB
- Entreprise adaptée
- Esat
- RMTP
- SAVS

Par sa connaissance de l'autisme, le Samsah pourrait se positionner comme membre expert de la cellule appui diagnostic interne PB.

Action n°21 : Créer une cellule appui diagnostic interne aux Papillons Blancs

5.3.2 - Les partenaires externes

5.3.2.1 - Les partenariats liés aux missions

Pour remplir pleinement la mission le Samsah s'efforce :

- D'établir un lien entre les différents partenaires : cela passe par une connaissance des différents services, du cadre d'intervention des professionnels, des ressources, des champs d'intervention et limites de chacun. Une visibilité de l'ensemble des interlocuteurs et de leurs missions est essentielle pour respecter le rôle de chacun (information par courrier systématique aux partenaires lorsqu'un contrat de découverte est signé, rencontre organisée

pour présentation du service, recueil de l'accord de l'utilisateur pour participation des partenaires au projet personnalisé...).

- De recueillir les observations des partenaires sur les situations pour les évaluations : complémentarité des différents accompagnements, cohérence des différentes actions pour une qualité de vie de l'utilisateur.
- D'organiser des rencontres régulières avec les partenaires pour faire le point sur les situations et réajuster les objectifs si nécessaire.
- De s'assurer du suivi et de la cohérence de l'accompagnement, de la transmission d'informations dans le respect du cadre juridique.

En tant que service ayant une mission de coordination, les partenaires doivent relever de différents domaines. Ainsi, le Samsah travaille avec divers partenaires. Les raisons du partenariat apparaissent dans ce projet. La majorité constitue le réseau. Les partenariats formalisés par l'association sont indiqués par un astérisque.

Le soutien dans les relations avec les institutions administratives :

- MDPH
- CAF
- MSA
- Banques
- CPAM
- ASE
- Conseil départemental
- Assistant de service social de secteur
- Mandataires judiciaires...

Le soutien dans les relations avec les institutions scolaires et professionnelles :

- Cned
- Établissements scolaires
- Centres de formation
- APP
- CFA
- Lycées professionnels
- EMA
- Employeurs
- Entreprises
- Mission locale
- Cap emploi
- Pôle emploi...

Le soutien dans les relations qui permettent d'être en bonne santé physique et émotionnelle :

- Médecins
- Spécialistes
- Psychomotriciens
- HAD*
- Service addictologie
- Psychologues libéraux
- CRA*
- CMP
- Sexologue
- Autres professionnels de santé...

Le soutien dans les relations qui permettent d'accéder à la culture, au sport et au loisir :

- GEM
- Clubs sportifs
- Organismes de vacances
- Salles de sport...

Le soutien pour les relations nécessaires à l'accès au logement :

- Mandataires judiciaires
- Loueurs-propriétaires
- Bailleurs sociaux
- Agences immobilières...

Le soutien avec les sous-traitants qui permettent de pallier certaines difficultés :

- Aides à domicile
- Portage de repas...

Le soutien face aux besoins et problèmes judiciaires :

- Services de gestion de mesures de protection juridique
- Services socio-judiciaires
- SPIP...

5.3.2.2 - L'ouverture sur les ressources locales

Ce sont les services qui proposent des soins, logements, déplacements, culture/loisirs, services administratifs...

Le service tient un classeur qui recense l'ensemble des partenaires qui ont été contactés. Ce classeur est mis à jour régulièrement.

Il est nécessaire de différencier les partenaires qui interviennent auprès des usagers et notre réseau, qui intervient en appui technique pour les accompagnements

6 - Les principes d'intervention

6.1 - Les principes d'intervention choisis par la structure

6.1.1 - Une démarche éthique

L'éthique de travail du Samsah est un préalable indispensable aux missions d'accompagnement des personnes. Il n'est pas question pour le Samsah de travailler un objectif de normalisation pour la personne.

Chacune des interventions s'appuie notamment sur :

- L'écoute de la personne dans sa globalité et dans son environnement, sa singularité, sa liberté ;
- Le respect de ses spécificités de fonctionnement dues à l'autisme ;
- Le consentement et l'accord de la personne ;
- Le respect de la vie privée et l'intimité de la personne à son domicile ;
- La variabilité de l'état psychique de la personne ;
- Le rythme de vie et d'appropriation de la personne.

Le service adapte ses moyens humains à chaque situation. En effet, il emploie des professionnels de métiers diversifiés pour mieux répondre aux besoins des personnes et à la personnalisation de leur accompagnement.

Plusieurs intervenants assurent tour à tour les accompagnements pour prendre du recul sur les situations, afin de faire preuve d'objectivité.

Les personnes accompagnées ont des savoir-faire, des capacités d'apprentissage, des connaissances. Le service s'appuie sur ces aptitudes pour les aider à les valoriser tout en veillant à respecter le rythme propre à chacun.

La façon de s'adresser à la personne induit une posture professionnelle respectueuse. Le principe d'utilisation du vouvoiement et d'appeler la personne par son nom de famille est la règle cependant elle est ajustée en fonction des situations.

6.1.2 - Le respect des habitudes de vie

L'équipe s'adapte aux besoins de chacun : la périodicité des visites, la durée de celles-ci sont variables en fonction des usagers et de leur demande et de leurs besoins. Il est important de noter que l'ensemble des professionnels s'attache particulièrement à respecter les habitudes de chaque usager, il serait facile de créer des besoins en fonction des représentations que l'équipe peut avoir (alimentation, rythme de vie, organisation...). La connaissance des particularités de chacun, qu'elles

soient alimentaires, sensorielles, organisationnelles... est indispensable à l'individualisation de l'accompagnement.

L'organisation et l'entretien du domicile peuvent faire l'œuvre de projections de certaines normes sociales. Les interventions sont donc souvent évaluées collectivement pour ne pas mettre à mal ni la personne ni le professionnel qui peut se retrouver submergé dans certains cas, malgré sa bienveillance.

L'ensemble des professionnels du Samsah s'engage au respect des habitudes et mode de vie de chacun des usagers, en mettant de côté les représentations personnelles.

6.1.3 - La discrétion des professionnels

Les personnes soumises au secret par profession (médecin, IDE, assistant de service social...) ont des droits d'accès spécifiques pour protéger leurs données.

Les professionnels soumis au secret professionnel peuvent partager des informations aux professionnels non soumis faisant partie de la même équipe de soin.

Attention cependant :

- Les informations ne sont pas en libre accès
- Le professionnel est responsable du choix des informations à dire ou pas
- L'information secrète reçue engage le professionnel qui en a connaissance et ne doit pas la divulguer
- Seule l'information strictement nécessaire doit être partagée
- Le professionnel qui a reçu l'information a interdiction de la partager au-delà de l'équipe de soin.

6.1.4 - Les interventions professionnelles isolées

La configuration du domicile réunit en huit clos un usager vulnérable et un professionnel isolé. Ainsi, le service s'appuie sur la recommandation « *Mission du responsable de service et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance à domicile* ».

Lors des visites à domicile, les professionnels adoptent une posture qui vise à respecter l'espace privé et la façon dont il est habité, et ce quelle que soit la durée de l'accompagnement. Ainsi il est important de garder à l'esprit que le domicile de l'usager est son espace de protection et non le lieu de travail du professionnel.

Les temps d'analyse de pratiques permettent de réguler et accompagner les professionnels dans cet exercice difficile de travail à domicile. Par sa présence à domicile, le professionnel peut être témoin de scènes de vie et ne pas avoir à intervenir, car le sujet ne fait pas partie de ses missions. La vigilance est d'autant plus nécessaire alors afin de respecter les limites d'intervention posées par le service. Lors des visites, le professionnel peut constater une dégradation des conditions de vie de la personne accompagnée. Il doit alors en référer à l'équipe afin de décider ensemble de la conduite à tenir.

Sachant qu'une majorité des interventions est réalisée seul et à l'extérieur du service, le responsable de service ou la psychologue restent disponibles pour évoquer les situations difficiles auxquelles chacun est susceptible d'être confronté.

6.1.5 - Les respects des RBPP sur l'autisme

Les professionnels appliquent les dernières recommandations concernant l'autisme et se tiennent à jour de leurs compétences (cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**Erreur ! Source du renvoi introuvable.).

6.2 - La gestion de paradoxes

6.2.1 - L'autonomie et la sécurité

Des situations d'insécurité ont été repérées par les professionnels, par exemple : partir en week-end sans argent, sans savoir où dormir ; dépenser son argent dédié à l'alimentation dans des jeux vidéo ; commettre des actes graves interdits par la loi...

Les usagers accompagnés ont besoin du service mais ont aussi besoin d'avoir une vie à eux, où le service n'intervient pas. Le Samsah attache une grande importance à la liberté d'action des usagers et les accompagne vers plus d'indépendance, tout en ayant un œil bienveillant.

Il est nécessaire d'accepter la part d'inconnu liée au fait que l'on n'est pas tout puissant, que l'on ne peut pas tout maîtriser, tout connaître, tout savoir et que des événements peuvent nous échapper.

Les professionnels s'efforcent :

- De gérer des points d'équilibre, les points de dépendance, les bénéfices et les risques d'une mise en mouvement par la personne,
- D'être tolérants et non normatifs,
- D'intervenir dans une concertation, collaboration, complémentarité professionnelle interne par la pluridisciplinarité et externe par le travail en partenariat,
- De signaler ce qui doit l'être aux autorités administratives et judiciaires.

Les réponses qui peuvent être apportées sont les suivantes : rappel des règles au moyen des documents de références (recours à la loi, règlement intérieur, DIPC, PP, RBPP...) ; information de la MDPH et des représentants légaux, saisine du Procureur de la République. Par suite de cela, une analyse pluridisciplinaire des bénéfices/risques est faite dans le cadre du PP.

Les limites du service sur lesquelles s'il n'est pas possible de discuter sont : la protection des tiers si l'utilisateur les met en danger et les soins vitaux.

S'il y a un désaccord entre l'utilisateur et le service et selon la nature de celui-ci, les décisions finales pourront être prises par : la direction de l'établissement, la direction de l'association, la MDPH et les représentants légaux.

6.2.2 - Attentes des proches-aidants vs. Missions du service

Les proches-aidants connaissent mal les missions du Samsah et celles des professionnels. Ils peuvent aussi méconnaître certaines particularités liées à l'autisme et aux différentes modalités de réponses.

Le Samsah et les missions des professionnels sont dorénavant présentés au cours de la démarche d'admission. Les proches-aidants sont invités à participer aux formations organisées par l'association.

6.2.3 - Attentes des proches vs. Attentes de l'utilisateur

Certains proches-aidants entendent prendre les décisions à la place de l'utilisateur alors que ce dernier est majeur et sans mesure de protection. L'utilisateur signe un document autorisant ou pas l'implication de ses proches dans son accompagnement au Samsah, par quel moyen et pour quelles informations.

Pour autant, signer un document disant que ses proches-aidants ne sont pas informés de son état général et de ses demandes est une démarche très culpabilisante pour un utilisateur qui habite chez son proche-aidant ou dont les proches-aidants sont très présents dans sa vie.

Le passage à la vie adulte et la majorité juridique de l'utilisateur sont des moments difficiles pour les proches-aidants.

Action n°24 : Travailler l'émancipation progressive de l'utilisateur majeur dans la période 18-25 ans.

6.3 - Les modalités de régulation

6.3.1 - Les réunions d'équipe

Durant les réunions, chaque professionnel est libre d'exprimer son point de vue, ses constats, ses idées d'amélioration. Le chef de service veille à ce que chacun puisse bénéficier d'un temps de parole et que le climat d'échange soit professionnel.

Ces temps de réunions sont aussi utilisés pour des réflexions éthiques, notamment sur des sujets comme la bientraitance et la maltraitance.

6.3.2 - L'analyse des pratiques

Les professionnels du service bénéficient d'une séance d'analyse de pratiques animée par un psychologue extérieur, n'intervenant pas dans la prise en charge des usagers. Cette réunion est partagée avec les professionnels du SAVS. Le chef de service est absent de ces temps, ce qui permet une plus grande liberté de parole, dépourvue de contexte hiérarchique.

L'analyse de pratiques permet de parler de la manière dont chacun conçoit et organise ses actions dans l'accompagnement. Cet exercice permet de poser des mots et de prendre conscience de ce qui structure la pratique professionnelle.

Les échanges font émerger les incidences dans la relation à l'utilisateur (rejet, conflit, opposition, attachement inadapté...) et permettent de prendre du recul par rapport à des émotions vécues pour créer un relationnel plus adapté.

Cela permet aussi de s'interroger soi-même, de se remettre en question. Cet échange favorise une meilleure compréhension et cohésion de l'équipe.

Pour favoriser cette démarche et créer un contexte de confiance et de sécurité, l'animateur guide la réflexion accompagnant la recherche de sens et impose la confidentialité.

6.3.3 - La supervision autisme

Une professionnelle extérieure à l'association, spécialiste de l'autisme, intervient 3 jours consécutifs par an. Elle participe à tous les moments d'accompagnement sur ces jours de présence. Elle fait ensuite un retour à l'équipe concernant les adaptations à envisager, pour l'utilisateur et par rapport à la posture professionnelle.

Action n°25 : Poursuivre la supervision autisme une fois par an

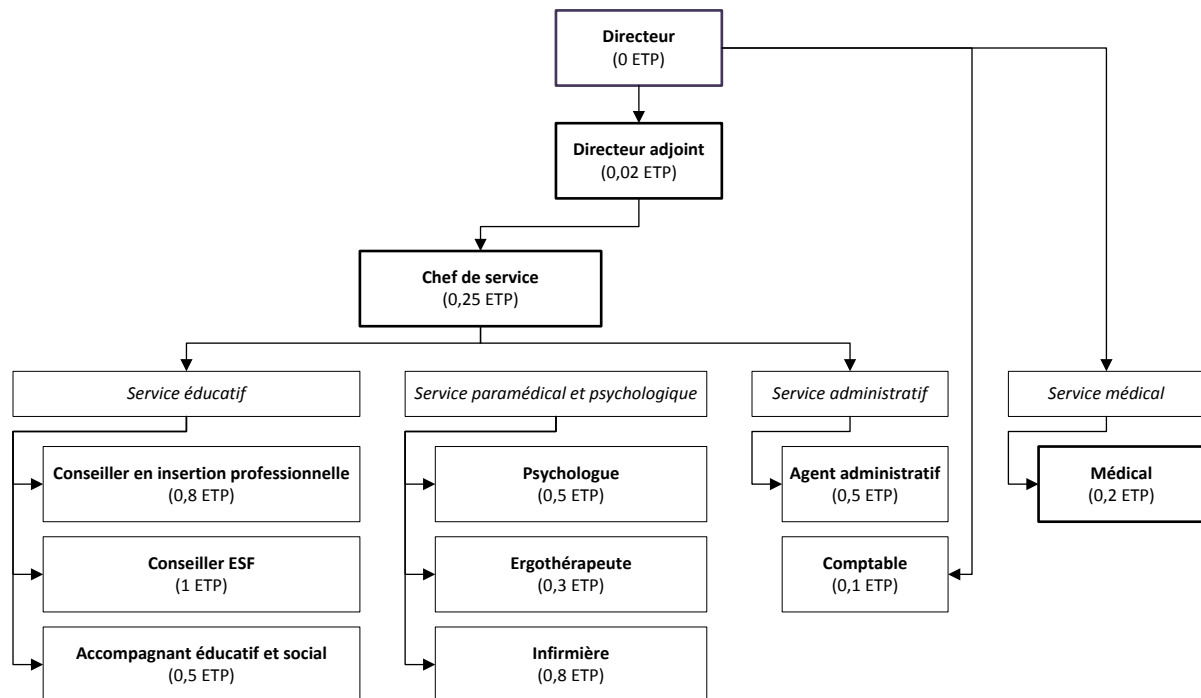
6.3.4 - La prévention des risques professionnels

Des entretiens annuels sont réalisés chaque année. Ces entretiens sont des moments importants d'échange à partir d'une rencontre individualisée et dans une véritable disponibilité du responsable de service. Ces entretiens sont l'occasion d'échanger sur les pratiques professionnelles, de rappeler les postures attendues et de valoriser le travail accompli.

7 - Les professionnels et les compétences mobilisées

7.1 - Les professionnels

7.1.1 - L'organigramme



Action n°26 : Augmenter le temps d'IDE à 1 ETP

Action n°27 : Augmenter le temps de CIP à 1 ETP

Action n°28 : Mettre en œuvre les moyens nécessaires au recrutement d'un médecin sur le service.

Le service identifie le besoin d'un professionnel qui aurait un regard global sur le projet de la personne. Un éducateur spécialisé en charge de coordonner le projet des usagers serait un plus pour l'équipe.

7.1.2 - Les compétences et missions particulières

Les fiches de poste sont écrites et ont été réajustées depuis l'ouverture du service. Les professionnels du service assurent les missions suivantes.

Directrice adjointe :

- Délégation du directeur
- Admission des usagers
- Gestion des ressources humaines
- Équilibres budgétaires

Chef de service :

- Participation à l'admission des usagers
- Pilotage des actions et mise en œuvre le projet de service
- Évaluation de la qualité des interventions, de l'organisation et de la coordination
- Garantie du respect des droits et devoirs des usagers
- Garantie de la mise en œuvre du projet personnalisé
- Signature le contrat de découverte et l'avenant au DIPC
- Cogestion les moyens matériels et budgétaires

Conseillère en insertion professionnelle (CIP) :

- Accompagnement à l'insertion professionnelle
- Soutien la personne dans le projet professionnel, dans la formation (accès aux études, à l'emploi)
- Évaluations en entreprises
- Aide à recherche de stages, d'emploi, de formations
- Accès aux aides financières pour l'emploi et la formation
- Accès aux différents aménagements de postes...
- Aide à l'élaboration de CV, lettres de motivation
- Sensibilisation sur l'autisme aux employeurs, aux centres de formation
- Aide à l'accueil et l'évolution en entreprise, en formation
- Coordination du projet avec les interlocuteurs (Cap emploi, mission locale, Pôle emploi...)
- Préparation aux entretiens d'embauche

Conseillère en économie sociale familiale (CESF) :

- Accompagnement dans les démarches administratives
- Accompagnement budgétaire
- Accès à un logement autonome
- Aide dans les démarches de la vie quotidienne (alimentation, utilisation différents appareils du quotidien, consommation...)
- Accès aux droits

Accompagnant éducatif et social (AES)

- Accompagnements dans les domaines de la vie quotidienne
- Alimentation (accompagnements aux courses, aide à la préparation des repas...)
- Soutien et accompagnement dans la gestion des temps libres, des activités de loisirs
- Entretien du logement
- Déplacements
- Aide à l'utilisation des appareils électro-ménagers
- Accompagnements et soutien pour les achats

Psychologue :

- Participation à la procédure d'admission (1^{ère} rencontre, dossier de candidature...)
- Réalisation des évaluations, bilans psychologiques
- Coordination du contrat de découverte
- Coordination du suivi psychologique (prise de contact, liens avec le/la psychologue qui assure le suivi...)
- Gestion du travail autour des habiletés sociales
- Rencontres ponctuelles à la demande (accompagnement dans la compréhension du diagnostic, soutien à la parentalité...)

Ergothérapeute :

- Évaluation et aménagement en fonction des particularités sensorielles
- Aménagement du domicile (luminosité, bruit...)
- Recherche, essai installation d'aides techniques (casque anti bruit...)
- Coanimation du groupe d'habiletés sociales
- Recherche, essai mise en place d'outils facilitateurs dans l'organisation du quotidien (planning, mode d'emplois...)

Infirmière (IDE) :

- Coordination du suivi médical (lien avec le médecin traitant...)

- Éducation à la santé
- Vie affective et sexuelle
- Accompagnement dans les gestes de la vie quotidienne (hygiène personnelle...)
- Supervision des soins (suivi du traitement...)
- Prise de rendez-vous médicaux et accompagnement (dentiste, ophtalmologue...)

Agent administratif :

- Accueil des usagers, des familles, des partenaires
- Tenue du standard téléphonique et prise de messages
- Gestion et organisation des dossiers administratifs, des outils de fonctionnement du service
- Classement, bureautique, tâches administratives (courriers...), prise de notes

7.2 - Les réunions

Différentes réunions existent pour favoriser la réflexion, l'élaboration et la concertation des professionnels pour ajuster l'accompagnement des personnes. À l'occasion de ces différentes réunions, des modes de participation des professionnels sont incités pour la co-construction et la production de documents institutionnels. Même si ces temps d'échange doivent favoriser, influencer les choix, in fine, la décision qui s'impose à l'issue des échanges doit être validée par le responsable de de service.

L'ensemble des professionnels bénéficie de 5h de réunion par semaine. Elles ont lieu le jeudi, jour où toute l'équipe est présente.

Une fois par trimestre, une réunion commune avec le SAVS a lieu afin de pour traiter du fonctionnement des services.

Titre	Fréquence, jour et horaire	Sujet / contenu	Participants	Animateur	Compte-rendu (O/N et qui)
Réunion de coordination	Chaque jeudi de 9 h à 10h	Organisation et coordination des différentes actions menées auprès des usagers	Équipe du Samsah + CDS	Psychologue	Psychologue
Réunion de fonctionnement	Chaque jeudi de 10h à 10h30	Transmission d'informations, point sur l'organisation de travail, les actions, les ateliers, rencontre avec les partenaires	Équipe du Samsah	Chef de service	Secrétaire / chef de service.
Réunion de suivi de situations des usagers	Chaque jeudi de 10h30 à 12h	Problématiques rencontrées avec les usagers : échange de regard, de ressentis et analyse clinique ¹	Équipe du Samsah	Chef de service et psychologue	Référent sur JDB Imago

¹ Chaque professionnel est libre d'exprimer son point de vue, ses constats, ses idées d'amélioration. La chef de service veille à ce que chacun puisse bénéficier d'un temps de parole et que le climat d'échange soit professionnel.

Titre	Fréquence, jour et horaire	Sujet / contenu	Participants	Animateur	Compte-rendu (O/N et qui)
Réunion de projet personnalisé	Jeudi de 15 h à 17h (sauf quand il y a une réunion de travail)	Construction du PP ou évaluation	Équipe du Samsah + CDS	Chef de service et référent	Référent de la situation
Réunion de travail	Jeudi de 15 h à 17h (calendrier établi en amont)	Construction procédures, réflexion éthique	Équipe du Samsah + CDS	Chef de service	Chef de service
Réunion analyse de pratiques	Jeudi de 10h à 12h - 1 fois par mois	CF.§ 6.3.1 -	Équipe du Samsah	Psychologue extérieur	Non
Copil qualité (commun à Augiéras, Brunetière, SAVS et Samsah)	Lundi de 14h à 16h - 1 fois par mois	Transmission d'info associatives, travail de documents qualités, Imago	PRQs et CDSs des 4 ESMS, responsable qualité	Directrice adjointe	Secrétariat

7.3 - La dynamique du travail d'équipe

7.3.1 - Une équipe pluridisciplinaire

La pluridisciplinarité des professionnels du Samsah apporte une diversité/spécificités dans les accompagnements proposés. La coordination des différents métiers est utile et nécessaire.

Le service soutient une pratique d'accompagnement et d'intervention à plusieurs professionnels porteurs du cadre institutionnel.

Dans la pratique des professionnels, la solitude de l'acte rend nécessaire le collectif, les échanges avec les membres de l'équipe pluridisciplinaire, pour permettre une élaboration qui se fait à plusieurs.

7.3.2 - Le rôle du référent

À la fin de la période d'évaluation, un référent est attribué à chaque usager. Cela est discuté en réunion d'équipe et le choix s'effectue par le chef de service.

Il est choisi en fonction des besoins repérées sur la situation, en termes de domaines et priorité d'accompagnement. L'infirmière du service est référente de fait du dossier médical des usagers, mais assure aussi des références complètes.

Le référent est l'interlocuteur privilégié pour l'usager, les proches aidants et les partenaires. Il centralise le suivi, favorise la continuité et la cohérence du projet personnalisé. Plus précisément, il :

- Recueille les attentes de l'usager et des proches aidants,
- Assure le suivi des actions mises en place et les coordonne,
- S'assure que le dossier éducatif soit à jour,
- Fait le lien avec l'usager et les décisions évoquées,
- Rend compte du travail à l'équipe.

Il est à noter que ce n'est pas uniquement le référent qui assure les accompagnements des usagers. Chaque professionnel, en fonction des domaines d'intervention définis dans le projet personnalisé, mène des accompagnements auprès de l'usager. La valorisation des regards croisés de l'équipe est un atout.

Pour permettre une meilleure analyse, un regard pluriel, le service peut mettre en place un système de coréférence pour les situations qui nécessitent des interventions complémentaires dans une logique pluridisciplinaire adaptée (ex : accompagnement éducatif et soutien technique pour une problématique identifiée).

7.3.3 - Les différents outils de fonctionnement et d'organisation

7.3.3.1 - Les outils du fonctionnement d'équipe

L'équipe utilise les outils du logiciel Imago, cf. § 7.3.4.2 -.

Un classeur qualité, dans un dossier informatique partagée au niveau associatif, regroupe tous les documents applicables au Samsah. Chaque professionnel peut y accéder librement, les documents y sont en lecture seule.

Ce classeur contient les documents obligatoires : projet de service, livret d'accueil, règlement de fonctionnement, charte des droits et libertés, liste des personnes qualifiées, etc. Il contient aussi les procédures associatives, les procédures, et outils référencés du service

7.3.3.2 - La boîte à outils de l'autisme

La boîte à outils des professionnels est constituée :

- D'outils recommandés par la HAS pour tout ce qui relève de l'évaluation du fonctionnement de la personne (tests étalonnés et standardisés dans les différents domaines du développement),
- De grilles de recueil de données personnalisées qui permettent un rendu objectif des situations et comportements à soutenir.
- De programmes de développement d'habiletés spécifiques
- De techniques spécifiques d'aménagement, d'accompagnement et d'apprentissage

Le choix des outils et leur création si nécessaire se fait au fur et à mesure de l'identification des besoins individuels.

Les outils sont regroupés dans le projet personnalisé des usagers et présentés lors des réunions de suivi des usagers.

7.3.3.3 - L'organisation du travail

L'organisation (planning, gestion des absences), se construit à partir des besoins du service dans le respect du droit du travail et des règles conventionnelles avec une prise en compte des souhaits des professionnels quand cela est possible. Les décisions liées à la planification des interventions s'appuient sur un principe de continuité pour le suivi des personnes accompagnées et sur un principe d'équité vis à vis des salariés.

7.3.3.4 - Formation et supervision

Chaque année, des orientations sur les actions de formation souhaitées sont définies en lien avec les besoins repérés dans l'institution et en adéquation avec l'évolution du secteur et l'avancée des connaissances en matière d'autisme.

L'ensemble des professionnels de l'équipe a bénéficié de formations actualisées conformes aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles :

- Le développement des habiletés sociales dans l'autisme ;
- Autisme et stratégie d'accompagnement ;
- ABA / Teacch

Des professionnels participent régulièrement à des colloques concernant par exemple :

- La vie affective et sexuelle
- L'insertion professionnelle...

Des actions régulières de supervision sont menées par des superviseurs extérieurs.

Le service est en lien avec les centres de formation. Il accueille régulièrement des stagiaires, des professionnels du Samsah interviennent au sein des centres de formation pour présenter le service et leurs missions.

Action n°29 : Poursuivre les formations sur l'autisme

7.3.4 - Le dossier de l'utilisateur

7.3.4.1 - Le dossier papier

La partie administrative et éducative est rangée dans un placard fermant à clé. La partie médicale et psychologique est rangée dans un placard fermant à clé avec un accès réservé aux professionnels repérés. L'utilisation du dossier papier est décrite dans le MO N°02-06 - Guide d'utilisation du dossier de l'utilisateur SAVS Samsah.

Action n°30 : Terminer et valider le MO N°02-06 - Guide d'utilisation du dossier de l'utilisateur SAVS Samsah

7.3.4.2 - Le logiciel Imago-DU

Le logiciel Imago-DU est utilisé par l'ensemble des professionnels du service pour tout ce qui concerne l'accompagnement de l'utilisateur :

- Le journal de bord (JDB) : on y note les infos vues en réunion, les comptes-rendus d'accompagnement, les messages reçus, etc. C'est l'outil d'échange le plus important, qui remplace les traditionnels « cahiers de liaison »
- Le planning : on y note les RDV passés et à venir des utilisateurs avec le nom du professionnel concerné et le véhicule qui est réservé. C'est un outil d'organisation, qui remplace les traditionnels « agenda ».
- Le projet personnalisé : une structure du projet est imposée par le logiciel, qui respecte la recommandation Anesm-HAS.
- Le dossier administratif : il permet à chaque professionnel d'avoir accès à la même information à tout moment.
- Les autres parties du dossier sont aussi utilisées.

Les professionnels peuvent s'aider du Doc N°02-10 - Guide d'Imago-DU.

8 - Les objectifs d'évolution, de progression, et de développement

8.1 - La démarche qualité et les évaluations

8.1.1 - Présentation

La coordination de la démarche qualité associative est assurée par le siège social. Ce dernier :

- Donne la ligne de conduite
- Pose certaines actions comme prioritaires
- Assure la gestion documentaire du système qualité
- Assure une veille documentaire et réglementaire
- Conseille et assiste les établissements et services :

- Dans la mise en place de nouvelles organisations de travail
- Dans la rédaction de rapports, projets, formulaires, procédure, etc.
- Contrôle le bon respect des règles législatives et associatives, via des audits notamment
- Assure les choix stratégiques (planning, modalités, prestataires...) en ce qui concerne les évaluations internes et externes.

Chaque établissement et service dispose d'un ou plusieurs PRQ. Cette (ces) personne(s) est (sont) chargée(s) d'animer la démarche qualité en lien avec le directeur et le chef de service. Elle reçoit une formation à la démarche qualité.

Un comité de pilotage qualité est en place dans chacun des complexes de l'association. Il est composé des cadres intermédiaires et des PRQ des différents établissements et services ainsi que de la responsable qualité. Il est animé par le directeur du complexe. Il a pour but d'organiser, de coordonner et de planifier la mise en œuvre de la démarche qualité sur le complexe.

8.1.2 - L'évaluation interne

Le rapport de la première évaluation interne du Samsah devra être envoyée aux financeurs avant le 2 aout 2022, sauf modification de la loi d'ici là.

8.1.3 - L'évaluation externe

Le rapport de la première évaluation externe du Samsah devra être envoyée aux financeurs avant le 2 aout 2024, sauf modification de la loi d'ici là.

8.1.4 - Les autres modes d'évaluation

Le service participe au projet « défi autisme », et fait l'objet d'une évaluation dans ce cadre.

Une certification autisme respectant le référentiel qualité autisme Cap'Handeo est en cours au Samsah.

Au-delà d'une démarche évaluative, le travail engagé à partir du référentiel et ce depuis 2018 a permis une montée en compétences des équipes dans le champ de l'autisme

Des audits, autres modes d'évaluation en interne peuvent permettre de questionner les pratiques et de lancer une dynamique de réflexion, d'identifier des leviers pour modifier certains points soulevés.

8.2 - L'évaluation du projet

8.2.1 - Le suivi du projet

Le suivi du plan d'action est réalisé par chacun des responsables. Un bilan annuel est étudié au comité de pilotage qualité du mois de février, en prévision de la rédaction des comptes administratifs. En amont de ce CoPil, chaque cadre recense les informations auprès de ses équipes.

8.2.2 - La révision du projet

Le projet est rédigé pour une période de cinq ans (CASF, art. L.311-8). Cette durée peut être raccourcie (et en aucun cas prolongée) en fonction des évolutions constatées sur la structure.

Au bout de quatre années, la démarche d'évaluation globale est lancée, en prévision de la révision du projet. Selon le moment où intervient l'évaluation (interne ou externe) dans le cycle du projet, les conclusions évaluatives participeront à l'actualisation du projet.

8.3 - Conclusions sur les perspectives d'évolutions

Les actions envisagées pour les 5 années à venir sont inscrites au fil du texte de ce projet. On peut les résumer comme ceci :

- ⇒ Aider les personnes accompagnées à avoir une vie sociale et sortir de l'isolement, envisager d'autres formes d'habitats
- ⇒ Continuer à évaluer le fonctionnement et les capacités de l'utilisateur dans les différents champs de sa vie, et ce, régulièrement
- ⇒ Améliorer la relation à la santé des personnes accompagnées
- ⇒ Poursuivre les accompagnements typiques de l'autisme (habiletés sociales, anticipation / préparation, etc.)
- ⇒ Continuer le travail sur l'insertion socio-professionnelle, et notamment la sensibilisation des entreprises et centres de formation à l'autisme
- ⇒ Améliorer la place des proches-aidants dans la vie du service et celle de l'utilisateur
- ⇒ Développer les partenariats
- ⇒ Écrire ou mettre à jour les documents qualité
- ⇒ Renforcer l'équipe
- ⇒ Poursuivre la démarche entamée sur l'autisme (formation supervision, création, d'une cellule diagnostic associative...)

Il existe un plan d'action associatif (le PAQ, pour plan d'amélioration de la qualité) où est formalisé le suivi de toutes les actions de l'association de diverses provenances : évaluations internes et externe, audits, inspections, actions décidées en réunion, etc. Les actions du PE-PS sont intégrées, par l'établissement ou le service, dans ce plan d'action.

LEXIQUE

ABA	Applied behaviour analysis (analyse comportementale appliquée)
AES	Accompagnant éducatif et social
Algeei	Association laïque de gestion d'établissements d'éducation et d'insertion
APE	Activité principale exercée
APP	Atelier de pédagogie personnalisée
ARI	Association pour la réadaptation et l'intégration
ASE	Aide sociale à l'enfance
CAF	Caisse d'allocations familiales
CASF	Code de l'action sociale et des familles
CAT	Centre d'aide par le travail
CCAS	Centre communal d'action sociale
CDAPH	Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
CDS	Chef de service
CESF	Conseiller en économie sociale familiale
CFA	Centres de formation d'apprentis
CH	Centre hospitalier
Cias	Centre intercommunal d'action sociale
CIF	Classification internationale des fonctionnements
CIP	Conseiller en insertion socio-professionnelle
CMP	Centre médico-psychologique
Cned	Centre national d'études à distance
CoPil	Comité de pilotage
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CRA	Centre ressource autisme
DIPC	Document individuel de prise en charge
DU	Dossier de l'utilisateur
Ehpad	Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EJ	Entité juridique
EMA	Espace métiers d'Aquitaine
Esat	Établissement et service d'aide par le travail
ESF	Économie sociale familiale
ESMS	Établissements et services médico-sociaux
ESSMS	Établissements et services sociaux médico-sociaux
Falc	Facile à lire et à comprendre
Finess	Fichier national des établissements et services sociaux et médico-sociaux
GEM	Groupe d'entraide mutuelle
HACCP	Hazard analysis critical control point = analyse des dangers - points critiques pour leur maîtrise
HAD	Hospitalisation à domicile

HAS	Haute autorité de santé
IDE	Infirmière diplômée d'état
IME	Institut médico-éducatif
JDB	Journal de bord
Kapass	Kit d'accès et de préparation aux soins somatiques
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
MIA	Modèle d'intervention appliquée
MJPM	Mandataire judiciaire à la protection des majeurs
MO	Mode opératoire
MSA	Mutualité sociale agricole
MSAD	Maintien service aide à domicile
PAQ	Plan d'amélioration de la qualité
PB	Papillons Blancs
PE	Projet d'établissement
PP	Projet personnalisé
PRQ	Personne ressource en démarche qualité
PRS	Projet régional de santé
PS	Projet de service
RBPP	Recommandations de bonnes pratiques professionnelles
RDV	Rendez-vous
RMTP	Raconte-moi ton projet
RSO	Responsabilité sociétale des organisations
Samsah	Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
SAVS	Service d'accompagnement à la vie sociale
SIPB	Service d'insertion des Papillons Blancs
Siret	Système informatique pour le répertoire des entreprises sur le territoire
SPIP	Service pénitentiaire d'insertion et de probation
Teacch	Treatment and education of autistic and related communication handicapped children (traitement et éducation des enfants autistes ou atteints de troubles de la communication associés)
TSA	Trouble du spectre de l'autisme
TTAP	Teacch transition assessment profile (profil d'évaluation de la transition vers la vie adulte)
VAD	Visite à domicile